



REPUBLIQUE DU BENIN

@@@

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)



@@@

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)

@@@

DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION
(DSLCL)

Mémoire de Maîtrise

Filière : Linguistique

Option : Didactique des langues

Thème

**INTRODUCTION DES LANGUES NATIONALES DANS
LE SYSTEME EDUCATIF FORMEL AU BENIN ET
METHODOLOGIE DE LA GESTION DU MULTILINGUISME**

Présenté par :

Janvier Vidjannagni **AHISSOU**

Sous la direction de :

M. Blaise Coovi DJIHOUESSI,

Docteur en Sciences du Langage, ***Option*** : Didactique des langues et cultures

Sous la supervision de :

M. Toussaint Y. TCHITCHI

Professeur Titulaire de Linguistique/Langues

Soutenu le 20 Janvier 2012

DEDICACE

A

- Ma maman, feu Djadohoué HOUNKPATIN qui m'a toujours témoigné son affection, son soutien et son assistance toutes les fois que j'en avais besoin.
- Mon tuteur, feu Joseph ALAVO pour tout le soutien, les conseils et les encouragements. Que DIEU, Tout Puissant dans sa bonté infinie et dans toute sa plénitude te bénisse et t'ouvre les portes de son jardin !
- Mon papa Bernard A. AHISSOU qui m'a toujours indiqué le droit chemin et a guidé mes pas.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos sincères remerciements et nos profondes gratitudee à tous ceux qui, directement ou indirectement, nous ont accordé leur concours moral et matériel pour la réalisation de ce travail.

Nous adressons tout particulièrement tous nos remerciements à notre directeur de mémoire, Dr Blaise Coovi DJIHOUESSI pour le suivi, l'encouragement et toutes les dispositions qu'il a prises pour assurer la direction de ce travail. Nous sommes particulièrement sensible à tous les conseils qu'il nous a prodigués tant dans le domaine universitaire que dans le domaine privé.

Nos remerciements vont également à l'endroit du professeur Toussaint Yaovi TCHITCHI qui a supervisé, malgré ses multiples sollicitations, occupations ce travail. Ses conseils et sa touche particulière, ont été d'une grande importance dans la réalisation de ce travail.

A tout le corps professoral du Département des Sciences du Langage et la Communication (DSLCC) pour la formation, l'encadrement le suivi et le goût du travail bien fait qu'ils nous ont donnés et particulièrement pour nous avoir fait acquérir des savoirs nécessaires à la réalisation de ce travail.

Nous ne saurions guère oublier la famille ALAVO qui nous a accueilli chaleureusement et nous a hébergé. Nous n'aurions pas abouti à ce travail si elle ne nous avait pas accordé une certaine stabilité. Hommage leur soi rendu.

Nous nous en voudrions de ne pas dire merci à tous nos amis qui de loin ou de près nous ont témoigné de leur soutien moral, matériel et spirituel. Que ce travail soit pour eux la preuve de notre ferme détermination à réussir et le fruit du couronnement de votre soutien indéfectible.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE	4
I.1.Problématique.....	4
I.2. Etat de la recherche sur la question	6
I.3 .Objectifs du travail et hypothèses de recherche.....	13
CHAPITRE II : DE LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE	15
II.1. Phase de documentation.....	15
II.2. Instruments de mesure	19
II.3. Procédures administratives	20
II.4. Traitement des données et difficultés rencontrées.....	20
CHAPITRE III : ANALYSE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU BENIN	22
III.O. Clarification conceptuelle de quelques notions.....	22
III.1. Textes et armatures juridiques en faveur des langues nationales	23
III.2. Pourquoi introduire les langues nationales dans l'enseignement ?	28
III.3. Plaidoyer de l'UNESCO pour une éducation en langue maternelle.....	32
III.4. Les expériences en enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin.....	33
CHAPITRE IV : LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES AU BENIN	35
IV.0. Pourquoi un statut pour les langues au Bénin ?	35
IV.1. Le statut de langue officielle au Bénin et en Afrique.....	37
IV.2. Le statut de langue nationale au Bénin et en Afrique.....	40
IV.3. Analyse de l'évolution du statut des langues en présence au Bénin	44
CHAPITRE V : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETES	47
V.1. Présentation, analyse et interprétation des résultats	47
V.2. Résistances et objections à l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement.....	73
V.3. Choix de langue : un handicap pour le développement ?	76
CHAPITRE VI : DE LA METHODOLOGIE DE LA GESTION DU MULTILINGUISME.....	78
VI.1. Le multilinguisme en question.....	78
VI.2. De la gestion du multilinguisme	79
VI.3. La possibilité de choix de langues d'enseignement	82
VI. 4 Recommandations	87
CONCLUSION	89
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	91
ANNEXES	95

INTRODUCTION

Le Bénin est un pays francophone ayant comme langue officielle, le français. En dehors du français, les langues locales servent aussi de moyen de communication à une frange importante de la population. Etant une ex-colonie de la France, le Bénin s'identifie à travers la politique linguistique française. Cette politique linguistique reflétait une conception unitaire de la nation qui ne pouvait tolérer les différences culturelles. L'impérialisme culturel français reproduisait en fait la politique menée en métropole visant à nier, puis à éliminer toutes diversités linguistiques. Ces méthodes étaient utilisées pour imposer le français comme seule langue écrite officielle. Cette politique française en matière de langue était d'assurer la pérennité du français de par le monde et en particulier dans ses colonies en Afrique. Tout ceci s'est mis en place avec différentes méthodes élaborées par des inspecteurs pour amener les apprenants africains au maniement correcte de la langue.

En effet, conscient que toute indépendance passe par un développement véritable de la politique économique, linguistique et culturelle de toutes nations, le Bénin s'attendait à rompre avec cette politique française aux premières heures de son indépendance. Mais ce fut un rêve car on ne peut pas continuer à réfléchir, à s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne, qui reste donc étrangère à son milieu et qui du reste ne permet pas à tous les fils du pays de participer aux débats ayant trait à la vie nationale et prétendre dire qu'on n'est indépendant. Malheureusement bon nombre de pays africains sont restés dépendants du legs linguistique de la puissance colonisatrice. C'est le cas du Bénin où le français a été et demeure l'unique véhicule et médium d'enseignement. L'argument utilisé pour justifier ce choix est la diversité

Linguistique observée au Bénin. Ceci conforte la place du français de par sa position de langue de la puissance colonisatrice aux langues africaines.

La prise de position en faveur de l'exclusivité du français a eu également pour support le fait que seule cette langue pouvait permettre aux Béninois de s'ouvrir au monde extérieur. Cette attitude des autorités béninoises à concéder à la langue française cette supériorité a perduré jusqu'à une époque récente. Ce n'est qu'à partir de 1972, après le Discours Programme du chef de l'Etat que les autorités politico-administratives béninoises se sont prononcées sur l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel. Ce qui théoriquement sur papier ne semble souffrir d'aucun mal et donc promu par les différents textes élaborés à cet effet. Aussi plusieurs travaux scientifiques ont été réalisés sur l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel béninois. De même, maintes décisions ont été prises par les autorités politico-administratives pour la mise en application des fruits de ces réflexions. Des séminaires, des colloques, des tables rondes ont été organisés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. La plus récente initiative opérée dans le domaine fut la création d'un Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Malgré toutes ces initiatives et démarches à l'endroit des langues béninoises, et la volonté de l'Etat de promouvoir les langues nationales, force est de constater que les objectifs escomptés ne sont pas atteints, car cette introduction reste confrontée à des difficultés liées notamment à la gestion de la multiplicité des langues en contact sur le terrain et des décisions gouvernementales pratiques donnant à ces langues un statut. Du coup elles restent et demeurent toujours dans cet état piteux dans lequel l'impérialisme les a laissées et servant toujours à l'usage domestique.

La présente recherche voudrait mettre à la disposition des praticiens une approche permettant l'introduction des langues nationales dans l'enseignement

au Bénin. Une étude qui vise pour objectif une méthodologie de la gestion de la multiplicité des langues en contacts sur le territoire national. Ceci faciliterait une introduction judicieuse des langues nationales dans le système éducatif formel. Pour cela, deux questions se posent:

- Comment gérer le multilinguisme au Bénin ?
- Quel serait le statut des langues nationales à côté du français dans l'enseignement ?

Pour ce faire, nous présentons dans un premier chapitre le cadre théorique de l'étude; dans le second, la méthodologie. Les troisième et quatrième chapitres dressent respectivement un aperçu de la politique linguistique du Bénin et posent le problème du statut des langues face à leur multiplicité dans ledit pays. Le chapitre cinq fait le point, l'analyse des résultats d'enquêtes et des objections à l'enseignement des langues nationales. Le dernier chapitre tente d'apporter des solutions adéquates dans la gestion du multilinguisme en mettant accent sur le choix de langues en vue de l'introduction de certaines d'entre elles à l'école.

Pour atteindre les objectifs fixés, nous allons mener non seulement des recherches documentaires mais aussi des enquêtes de terrain

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

I.1.Problématique

Conscient donc, qu'aucun développement ne peut se faire sans la langue et la culture du pays, le Bénin, comme tous les autres pays de l'Afrique s'est lancé dans le processus d'introduction de ses langues nationales dans l'enseignement. En dépit de l'écho favorable et de l'adhésion des populations et des autorités, de voir une ou plusieurs langues dans le système éducatif formel, le problème n'est toujours pas résolu et ce malgré tous les efforts consentis par les différents acteurs intervenant dans le domaine. Le français reste et demeure la seule langue qui sert d'enseignement au Bénin. Tchitchi Y. Toussaint dans son article : « Langues nationales et promotion du livre en milieu néo-alphabète au Bénin », cite une citation empruntée à Thinathin Davita chvill-Sanogo que : « *l'objectif de la France coloniale était d'assimiler les Africains, de cultiver en eux l'amour de la France et de faire d'eux des francophones francophiles. Il s'agissait alors de se servir de la langue dans le but d'étendre l'influence politique, économique et culturelle de la France dans ses territoires lointains. Les nombreux rapports de gouverneurs et de hauts fonctionnaires sont les témoignages d'une histoire coloniale dans laquelle la langue se situait en amont et en aval. Elle se situait en amont parce qu'elle était le moyen utilisé pour répandre la propagande coloniale et en aval dans la mesure où son imposition constituait une sorte de garantie : langue universelle ; langue de liberté et de progrès, le français était présenté comme le salut linguistique pour guider ces indigents à accéder au stade de l'homme contemporain* ». ¹

Tout ceci a joué au profit du statut de langue officielle que lui confère la constitution au détriment des langues nationales béninoises. Du coup, elles ne servent qu'à l'usage domestique et ne jouissent d'aucune éventuelle promotion.

¹ Tchitchi Y. Toussaint, « Langues nationales et promotion du livre en milieu néo-alphabète au Bénin », in Mondialisation, cultures et développement, Maisonneuve et Larose, paris, 2005, P221

Tous les moyens étaient donc bons pour renvoyer aux calendres grecques la question des langues béninoises car pour le colon, elles ne pouvaient pas véhiculer le savoir. L'école béninoise sous sa forme actuelle, ne permet pas le Développement de la cité. Ceux qui fréquentent l'école viennent de la société et y retournent. La formation reçue peut donc marquer positivement et négativement la société. Il semble actuellement que les effets soient plutôt négatifs. Car jusqu'ici l'on semble ignorer la valeur des langues nationales, et on sous-estime son rôle dans l'acquisition d'une langue étrangère. Et tant que les langues nationales seront mises en sommeil, enfermées dans le ghetto de leur oralité et interdites de séjour à l'école, notre intégrité culturelle ne peut être sauvegardée.

Mais, face à cette imposition de la langue française au détriment du développement des langues béninoises en prenant position pour l'utilisation exclusive de la langue française, les autorités béninoises ont trouvé juste de promouvoir les langues nationales après l'indépendance. Malheureusement, ce projet d'introduction des langues nationales dans le secteur éducatif se voit heurter à des problèmes internes comme la situation multilingue du pays d'où la problématique de la gestion du multilinguisme au Bénin. Ce qui pose en définitive la question du statut des langues nationales à côté du français langue officielle du Bénin et l'inertie des autorités gouvernementales à y faire face. Ce sont ces différentes situations qui paraissent à nos yeux comme un handicap à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement au Bénin. Elles constituent en réalité les motivations fondamentales qui nous ont conduits vers ce choix qui, serait une contribution à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement. Le multilinguisme loin d'être un handicap pour l'introduction des langues nationales dans l'enseignement peut contribuer au développement, car un enseignement en langue nationale concilie l'apprenant avec son milieu socioculturel.

I.2. Etat de la recherche sur la question

D'une manière générale, la colonisation avait pris les sociétés africaines en otage. Celles-ci ont dû subir une structuration culturelle qui n'a pas épargné nos langues. Ainsi le modèle culturel occidental nous a été imposé et constitue le canon qui à tout instant peut détonner. Cet accident lié à l'histoire a fondamentalement handicapé le développement des sociétés. Ainsi comme l'affirme Amadou Mahtar Mbow(2005), *« la culture constitue le moteur de tout développement. Chaque peuple y puise la volonté d'entreprendre et la faculté d'innover. Ce qui contribue à une prise en charge de leur destin par les communautés locales. Non seulement elles sont confrontées aux questions négatives liées à la pauvreté et à toutes les conséquences y relatives, mais encore la voie de sortie empruntée jusqu'ici favorisant l'émergence d'une minorité au détriment de la majorité »*². Ce qui sans nul doute introduit des inégalités dans la société. Et pour y remédier, le recours aux langues nationales s'avère indispensable.

En effet, *« le développement réel est un développement intégré, intériorisé dans ses objectifs comme dans ses méthodes, par ses actes et bénéficiaires qui en comprennent les enjeux, en acceptent les sacrifices et*

Consentent les efforts qu'il exige ». Ainsi donc *« quand un peuple prend en mains son destin et intègre dans sa culture une nouvelle vision de son avenir, et se met au travail avec opiniâtreté et persévérance, tout espoir lui est permis »*. Par ailleurs, les changements nécessaires pour le progrès des peuples impliquent un cursus qui commence par l'éducation en passant par la culture. Car *« qui dit développement dit transmission de savoir, de savoir faire. Et cette transmission*

² Amadou Mahtar Mbow, « Culture et exigences du développement, diversité culturelle et mondialisation » in Mondialisation, Cultures et Développement, s /d de Isidore Ndaywel Nziem et J. Kilanga ,M. Maisonneuve et Larose, paris, 2005, pp 17- 19

*passe par la langue, à la fois à l'école dans la formation initiale, et dans la formation continue ou dans l'alphabétisation des adultes ».*³

Considéré comme véhicule privilégié du transfert des connaissances et des idées, la langue joue un rôle irremplaçable dans la formation des acteurs et des bénéficiaires bref dans tout le processus de développement d'un pays. A ce propos Paulin HOUNTONDJI dénonce le fait d'utiliser exclusivement les langues européennes comme langues de communication scientifique défavorisant ainsi la dissémination du savoir et le savoir de la créativité scientifique. Il plaide pour « *une politique linguistique alternative, susceptible de favoriser la dissémination du savoir et son appropriation par les populations* »⁴. Tout comme lui, Toussaint Y.TCHITCHI souligne qu'« *une seule langue ne peut pas avoir le monopole de l'expression de la science et de la technologie, c'est-à-dire, de la culture en devenir* »⁵. C'est à ce juste titre que l'entrée des langues nationales béninoises dans l'enseignement trouve son bien-fondé.

En effet, le problème de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel a été sujet de plusieurs réflexions sociolinguistiques, didactiques et bien d'autres textes et armatures juridiques. De nombreuses décisions et publications se font de plus en plus dans la perspective de la promotion et du développement des langues nationales en les introduisant dans l'enseignement au Bénin. Les assises des experts de l'UNESCO, des linguistes, des politiques, des instances nationales et internationales, comme les constitutions et lois du Bénin, les lois d'orientation de l'éducation, les décisions de la conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation tenue à Addis-Abeba en 1961, recommandant l'enseignement par le biais des langues

³ Louis Jean Calvet, « L'avenir des langues africaines en liaison avec les problèmes de développement », in *Mondialisation, Cultures et Développement*, s/d de I.Ndaywelè Nziem et J. Kilanga, op. cit, p. 234

⁴ Paulin Hountondji, « Le savoir mondialisé : déséquilibres et enjeux actuels », in *Mondialisation, Cultures et Développement*, s/d de I.Ndaywelè Nziem et J. Kilanga, M. , op. cit. , P. 54

⁵ Tchitchi, Y. Toussaint, « langues et cultures en francophonie » in *Diversité culturelle et mondialisation*, paris, 2005, p. 137

maternelles en sont une preuve. Il en est de même pour les recommandations de la huitième conférence des ministres de l'éducation des Etats membres de l'UNESCO (MINEDAF VIII) visant le changement et l'amélioration du statut de la langue maternelle, tenue à Dar- es- Salaam, en 2002 sans oublier le plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique, adopté par l'Union africaine à Addis - Abeba, en 2006.

Dans « *Langues et politiques de langues au Bénin* », Toussaint Yaovi TCHITCHI propose en raison de l'hétérogénéité linguistique du Bénin, que « *pour un enseignement /apprentissage dans les langues locales, que l'identification et la détermination des aires linguistiques homogènes doivent être un impératif. Ceci, poursuit l'auteur, est un instrument d'aide à la décision, car, désormais, les communes qui jouissent de la relative homogénéité linguistique peuvent faire l'option d'introduire dans leur juridiction et à titre expérimental la langue autour de laquelle un accord se réalise relativement. Il s'agira, pour ce faire, d'une langue dont les locuteurs jouiraient d'une intercompréhension plus ou moins totale ; on pourrait instituer dans ces communes des écoles bilingues* »⁶ a-t-il dit. Dans cette perspective de trouver une homogénéité linguistique Toussaint Y. TCHITCHI avance trois objectifs qui sont : « *Eviter que les Béninois ne perdent ni leurs langues, ni leurs cultures, que les langues impériales (Capo, 2007) n'obscurcissent l'horizon linguistique du Bénin et que les langues et cultures nationales ne se livrent une guerre sans merci par l'action des hommes. C'est pourquoi il propose de regrouper en aires linguistiques homogènes les langues, ce qui pourrait faciliter l'acquisition des compétences inter aires linguistiques, et l'instauration d'une culture de paix dans une relative coexistence en supposant que l'intelligibilité réciproque pourrait atténuer l'agressivité verbale, source de conflits dans une certaine mesure* ».

⁶ Toussaint Y. TCHITCHI, *Langues et politiques de langues au Bénin*, Ablodé, 2009

Dans le même ouvrage, Blaise Coovi DJIHOUESSI a abordé les questions des langues nationales. A travers sa communication sur le thème : « *la problématique du médium d'enseignement en contexte scolaire multilingue : Quelles solutions pour une éducation de qualité au Bénin ?* »⁷ il fait une analyse minutieuse du système éducatif béninois à travers les différents modèles. Pour lui, le principe d'utiliser « les langues nationales comme langues d'instruction au cours des premières années dans une stratégie convergente vers l'utilisation du français dans les cours moyens » serait pertinent, à condition que la langue nationale soit effectivement la langue de l'enfant. Il convient alors pour lui « d'aborder ce projet avec la conviction de réussir en s'inspirant des expériences endogènes et exogènes en la matière ». Pour cela l'auteur fait remarquer qu'il y a six points fondamentaux à prendre en considération :

- au premier point, il mentionne que l'une des difficultés à utiliser les langues béninoises comme médium d'enseignement était que l'école coloniale ne s'est jamais intéressée à elle,

- en ce qui concerne le deuxième point, il fait observer qu'il y a une fragilisation des initiatives visant à faire des langues béninoises des médiums d'enseignement faute d'une bonne coordination des travaux de recherche,

- le troisième point aborde la question du médium d'enseignement qui reste une préoccupation, mais qui ne semble pas être au centre des débats actuels,

- le changement de méthode/approche d'enseignement ne fait pas l'objet d'une évaluation sérieuse mais relèverait du désir d'être à la mode ; constitue le quatrième point,

- le cinquième point est que les chercheurs devront travailler beaucoup dans le domaine des transferts des connaissances scientifiques. Et enfin au sixième

⁷ Blaise C. DJIHOUESSI, Langues et politiques de langues, Ablodé, 2009

point, il pense que les questions d'éducation de qualité devraient être abordées en termes de gestion linguistique adaptée au contexte multilingue. Ce qui du coup relance la question de la gestion du multilinguisme au Bénin.

Dans un article intitulé : « *Quelle stratégie pour l'introduction des langues béninoises dans l'enseignement formel au Bénin ?* », Albert B. AKOHA (2009) aborde la question et en vient à la conclusion selon laquelle l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin est une exigence scientifique, cette introduction doit se faire de façon « *progressive et méthodique* », de manière à rallier toutes les sensibilités nationales à la cause. Elle doit aussi se faire simultanément dans tous les ordres d'enseignement avec des objectifs spécifiques. La stratégie d'introduction fait intervenir plusieurs paramètres aussi importants les uns que les autres et interdépendants. La sensibilisation est la pierre angulaire de tout le dispositif stratégique, a-t-il souligné.

Dominique BADA (2004) quant à lui, affirme dans un article paru dans la Revue Ouest-Africaine des Enseignants de Langues, Littérature et Linguistique, article intitulé : « *Développement des langues béninoises : mythe ou réalité ?* » que : « *que tant qu'on n'aura pas accordé de statut officiel aux langues nationales à un niveau ou à un autre, leur enseignement ne pourrait être mené avec succès. C'est pourquoi il est impérieux de formuler une politique linguistique explicite des langues pour permettre une utilisation optimale et plus rationnelle des ressources disponibles. Pour cela, les intellectuels béninois ont donc le devoir, poursuit-il de produire le discours scientifique dans leurs propres langues car il ne faut pas l'oublier, la langue joue un rôle irremplaçable dans la transmission de la culture* ».

Houkpati B. C. CAPO (2004) n'occulte pas la question des langues nationales. Dans son article : *Multilinguisme, recherche scientifique et appropriation du savoir au Bénin du 21^{ème} siècle*, il mentionne que pour l'appropriation du savoir par nos peuples, il faut que ce savoir soit disponible dans

nos langues. Une exigence utopique et impossible à réaliser, vocifèrent souvent nos intellectuels apatrides. Mais une exigence minimum, rétorquent les intellectuels patriotes et les peuples. Toujours dans son analyse, il mentionne ne pas revenir sur les arguments scientifiques de l'UNESCO en faveur de l'utilisation des langues maternelles comme médium d'enseignement et véhicule du savoir. Car face à l'argutie de la multiplicité des langues maternelles, nous nous opposons encore à une conclusion des experts de l'UNESCO : « l'homme est aliéné, s'il n'est instruit dans sa langue maternelle ».

Aussi, dans *les langues africaines facteur de développement*⁸, un recueil d'articles sur les langues africaines édité par un collègue de Libermann, Douala, 1974, Henri Marcel Bot Njock a souligné que l'une des causes du retard de l'Afrique est l'enseignement dispensé en langues étrangères. Par conséquent il suggère un enseignement en langues nationales pour relever le niveau de l'éducation.

Dans son mémoire de fin de formation pour l'obtention du CAPEM, LEKOYO I. Bouraïma à travers le thème : *Introduction des langues nationales dans l'enseignement au Bénin: problématique et approches de solutions*,⁸ a abordé également la question des langues nationales. L'auteur, après ses analyses, a abouti entre autre aux suggestions suivantes :

- choisir une seule langue nationale qui peut faire le consensus compte tenu de sa véhicularité et de sa perméabilité aux autres locuteurs,

- pour une harmonie entre l'environnement de l'enfant et l'école, l'élève doit commencer par apprendre sa langue maternelle dès qu'il y entre. Celle-ci lui sera enseignée pendant deux (02) ans. Le français en 3^{ème} année et la langue nationale comme discipline à côté du français. Ceci lui permettra une bonne maîtrise de sa langue et de disposer d'un lexique assez important.

⁸ Bouraïma I. LEKOYO, « Introduction des langues nationales dans l'enseignement problématique et approche de solution, Porto-novo.

Il suggère également que dans les collèges et lycées, la langue nationale retenue sera enseignée au même titre que la deuxième langue étrangère (Anglais, Espagnol, Allemand.)

En 1987, Kossi AFELI à travers un article paru dans *Langage et Pédagogie* n°6 intitulé « *Les langues africaines et le développement* »⁹ a fait la lumière sur l'état de la question de l'école-langues nationales. À travers cet article et après analyse, il en ressort clairement que l'enseignement en langue africaine aussi bien que nécessaire, suppose un certain nombre de dispositions d'ordre scientifique à savoir une description préalable des langues, l'équipement en matériel didactique, l'élaboration de matériels didactiques et la formation d'enseignants qualifiés. Toutes ces différentes dispositions doivent prendre en compte, dit-il, la problématique du choix de langue d'enseignement. Toujours dans

Cet article, il affirme notamment que dans le cadre d'une politique linguistique en Afrique, le choix de langue sera forcément un choix politique. Cependant, il doit se justifier pour plusieurs motifs à savoir : « raisons économiques... », « Raisons d'unité linguistique... », « Raisons de développement... », « Raisons culturelles... ». L'auteur conclut qu' « en fait pour peu qu'on s'en donne la peine, on s'aperçoit que ces langues se regroupent dans de grandes familles linguistiques sur la base de leurs ressemblances, ce que d'ailleurs l'atlas linguistique aura pour tâche, entre autres de mettre en évidence. Bien plus, certaines de ces langues ont un caractère de langues véhiculaires de plus en plus marqué sur le plan continental. »

Sylvie Koutimi quant à elle a montré à travers le thème : « *Analyse des comportements et attitudes des acteurs face à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement* »¹⁰, la motivation des différents acteurs à la réalisation de ce

⁹ K. Afeli, 1987. Les langues africaines et le développement, in *Langage et Pédagogie* No6, Revue de LABODIL, CEBELAE, UNB, COTONOU

¹⁰ Sylvie KOUTIMI, « *Analyse des comportements et attitudes des acteurs face à l'introduction des langues dans l'enseignement* »

vœu. Mais le constat est malheureusement à la lecture de ces différents travaux et beaucoup d'autres, qu'aucun de ces travaux ne semble véritablement apporter de solution aux problèmes de la gestion du multilinguisme. Ce vide scientifique et l'inertie des autorités gouvernementales justifient aussi le retard accusé pour l'introduction des langues dans l'enseignement. Des difficultés qui ne nous paraissent pas insurmontables. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de focaliser notre attention sur ce sujet.

I.3 .Objectifs du travail et hypothèses de recherche

Dans le contexte de la présente recherche, nous avons l'intention d'apporter notre contribution à la réflexion sur la méthodologie de la gestion du multilinguisme afin que l'introduction des langues dans le système éducatif formel soit une réalité au Bénin. En fait, il est question à travers ce travail d'explorer des axes aux fins d'avoir une politique linguistique éducative pour une bonne gestion du multilinguisme. Ceci permettrait aux apprenants béninois de bien comprendre les langues étrangères d'une part et la réduction du taux d'échec scolaire d'autre part. Car si l'épanouissement intégral de l'homme est lié à sa langue, il n'est point à ignorer que l'expression des idées dans une langue étrangère peut entraîner des blocages et fausser les idées elles-mêmes. Dans ce cas, nous apprendre à l'école que « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément » peut s'avérer être erroné, car nous concevons dans une langue et nous l'énonçons dans une autre.

Il importe alors de mettre l'apprenant béninois dans des conditions où il jouit des privilèges de sa langue maternelle. J. Poth écrit à propos que « c'est bien la langue maternelle(...) qui garantit le « décollage » intellectuel dès le début de la scolarité, c'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel

il s'atrophie, c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'entourne ». ¹¹

Ainsi pour atteindre cet objectif, nous allons procéder à une investigation à partir des hypothèses suivantes :

- la gestion du multilinguisme est une condition pour une introduction formelle des langues nationales dans l'enseignement,
- les problèmes d'enseignement des langues nationales sont d'ordre didactique,
- l'introduction des langues nationales va permettre de réduire le taux élevé d'échec scolaire.

¹¹ J. POTH, les langues africaines facteurs de développement, Collège Libermann, Douala, 1974, p. 10

CHAPITRE II : DE LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE

II.1. Phase de documentation

Tous les travaux scientifiques font appel à des démarches scientifiques. Pour cela, toute recherche doit aboutir à des résultats objectifs, concluants et fiables. Ceci étant, de la qualité d'un travail dépend la démarche méthodologique adoptée. A cet effet pour la réalisation ce travail, le recours à des méthodes appropriées s'avère indispensable. Ainsi il existe plusieurs méthodes et le choix de telle ou telle dépend des exigences des réalités liées aux objectifs et à la finalité du travail. Raison pour laquelle, il nous paraît, vu la problématique de ce travail et de ses objectifs, il est important d'orienter les recherches dans ce sens.

Il s'agit alors d'une méthode de recherche axée sur la participation d'un grand nombre à la prise des mesures qualitatives pour la gestion du multilinguisme en vue d'une introduction des langues dans l'enseignement sans polémique.

- **Population, site et échantillon**
- **Population et site.**

Dans le cadre de la réalisation de ce travail, nous avons opté pour la méthode de questionnaire d'entretien, les recherches dans les centres de documentation et sur l'internet. Vu l'importance du sujet nous avons eu pour principale population cible les départements de l'Atlantique et du Littoral. Les questionnaires étaient destinés aux enseignants, aux apprenants, aux parents d'élèves, à la presse écrite, orale, et des guides d'entretiens aux personnels des hôpitaux, des entreprises et aux usagers des marchés. Ces questionnaires et guides sont élaborés en fonction des catégories de personnes ciblées par l'enquête. La répartition des questionnaires est la suivante :

Enseignants	100
Apprenants	200
Parents d'élèves	75
Presse écrite/orale	30
Hôpitaux	25
Entreprises	20
Marchés	15

Les collèges d'enseignants général comme le CEG Plateau, le CEG Godomey, le CEG Zogbo, les CEG Nokoué et Complexe Scolaire Sainte Félicité, CEG Allada, Complexe Scolaire Bon Souvenir ont constitué nos sites de recherche.

Echantillon

Pour atteindre notre population et notre site ainsi définis, nous avons ventilé des guides d'entretiens et questionnaires d'enquêtes conçus. Cela a été possible grâce à l'aide de certains camarades, enseignants qui interviennent dans ces différents collèges. Les tableaux qui suivent rendent compte des éléments de la population effectivement atteints.

Tableaux N°1 : les établissements des enseignants visités

Collège	Nombre d'enseignants ciblés	Nombre d'enseignants interrogés
CEG Plateau	25	20
CEG Godomey	10	7
CEG Zogbo	20	16
CEG Nokoué	15	13
Ste Félicité	10	6
CEG Allada	10	7
CS Bon souvenir	10	8
Total	100	77

Source : Auteur, 2011

Ce tableau montre que sur 100 enseignants ciblés 77 ont été effectivement interrogés.

Tableau N°2 l'établissement des apprenants ciblés

Collèges	Nombre d'apprenant ciblés	Nombre d'apprenants interrogés
CEG Plateau	50	40
CEG Godomey	30	25
CEG Zogbo	45	39
CEG Nokoué	25	20
Ste Félicité	15	10
CS Bon Souvenir	20	13
CEG Allada	15	10
Total	200	157

Source : Auteur, 2011

Le tableau fait remarquer que sur 200 apprenants ciblés 157 ont été effectivement atteints

Tableau N°3 point des parents d'élèves interrogés

Nombre de parents ciblés	Nombres de parents interrogés
75	61

Source : Auteur, 2011

Tableau N°4 : Les organes de presse visité

Organe	Nombre de personnes ciblées	Nombre de personnes interrogées
Pays émergent	8	6
Nassiara	6	3
Engagement	5	2
Radio Océan	5	2
Radio Planète	6	3
Total	30	16

Source : Auteur, 2011

Ce tableau montre que sur 30 personnes ciblées, 16 ont été interrogées. Il importe de souligner que par rapport au guide d'entretien des hôpitaux, entreprises, et des marchés, les personnes ciblées, en raison de leurs occupations n'ont pas pu remplir nos questionnaires. A cet effet nous avons dû procéder par questions directes afin d'avoir leur point de vue sur la question.

Toujours, dans le cadre de cette recherche en dehors des questionnaires que nous avons ventilés, nous avons sillonné quelques centres de documentation notamment celui du Centre National de Linguistique Appliquée (CENALA), de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), de la bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et du Centre Béninois des Langues Etrangères (CEBELAE). Outre ces centres de documentation, nous avons également intensifié nos recherches sur internet pour le complément de nos informations.

II.2. Instruments de mesure

Pour faire un choix judicieux de/des langues des mediums d'enseignements dans la perspective de leur introduction dans l'enseignement formel en vue d'une gestion conséquente du multilinguisme, nous avons utilisé un instrument de mesure : il s'agit en effet des questionnaires que nous avons élaboré à l'endroit de tous les acteurs concernés par notre enquête. A cet effet quatre (04) formats différents de questionnaires et trois (03) guides d'entretiens ont été adressés aux différentes personnes concernées/ impliquées dans cette enquête.

- un premier questionnaire adressé aux enseignants composé de onze (11) items relatifs à leur expérience.
- un second questionnaire adressé aux apprenants, principaux bénéficiaires en vue de leur permettre de se prononcer sur la/ les langue(s) qui peuvent être choisie(s) et introduite(s) dans l'enseignement.
- un troisième questionnaire qui demande le point de vue des parents sur la question d'introduction des langues nationales et les éventuels choix à opérer à travers douze (12) items.
- un quatrième questionnaire adressé aux acteurs de la presse écrite /orale en ce qui concerne l'usage des langues nationales dans leur pratique quotidienne de communication.
- un premier guide d'entretien adressé aux médecins visant à identifier les difficultés que ceux-ci éprouvent avec les patients qui ne comprennent pas la langue française.
- un deuxième guide d'entretien a été conçu à l'endroit des entreprises. Ce guide comprend six (06) items et demande notamment la/les langues de communication dans lesquelles les personnes et les usagers font la promotion des produits au sein de l'entreprise.
- et enfin un troisième guide destiné aux usagers des marchés leur demandant les langues de communications dominantes et les difficultés

liées à l'usage des langues européennes avec les clients. Ce questionnaire est composé de huit (08) items. Notons tout de même que toutes les questions répondent à la même structure et au même schéma à savoir une phrase d'introduction suivie d'un mot de remerciement et après viennent les questions proprement dites.

II.3. Procédures administratives

Dans la perspective d'une bonne collecte des informations nous avons opté dans un premier temps pour la distribution des questionnaires aux apprenants des CEG Plateau et Zogbo ainsi qu'aux personnels enseignants.

Dans un second temps, nous avons avec la relation entre collègue enseignant réussi à joindre les enseignants des autres établissements secondaires cités plus haut. Ceux-ci n'ont pas marchandé leur disponibilité à acheminer les formulaires. Quant aux parents, nous nous sommes servis des apprenants qui leur ont transmis les questionnaires. Pour ce qui est de la presse écrite et orale, il nous a été facile de nous appuyer sur les journalistes pour avoir pratiqué le métier une fois. Ceux-ci se sont rendus disponibles pour le remplissage des questionnaires. Quant aux guides adressés aux hôpitaux, aux entreprises et aux marchés, il importe de signaler que la procédure d'administration a été modifiée. Car ceux-ci ont préféré répondre oralement à chaque item et nous nous sommes fait le devoir de les transcrire. Tout ceci est dû à leur manque de disponibilité vu la nature de leur travail.

II.4. Traitement des données et difficultés rencontrées.

Après avoir recueilli les informations, nous avons premièrement procédé au dépouillement, ce qui en réalité nous a permis de présenter les résultats sous forme de tableau de valeurs. Nous avons ensuite procédé à l'analyse et à l'interprétation des résultats qui nous ont permis de dégager les grandes tendances sur les questions de la recherche pour la validation des hypothèses

formulées. A cette étape de la réalisation du travail, nous avons connu des difficultés à divers niveaux. Ces difficultés sont de plusieurs ordres. Le premier cas de difficultés se situe au niveau de la réticence / désintéressement observé chez les enseignements et aussi bien chez certains parents. Pour ces personnes la question du choix des langues d'enseignement ne relève pas de leur compétence et par conséquent ils préfèrent laisser les autorités décider. Pour cela ils pensent que leur avis sur la question est sans importance et pourtant ils ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme les questionnaires.

Le second cas de difficultés est que les enquêtés ne maîtrisent pas la portée scientifique du travail ; ce qui ne leur a pas permis de répondre avec toute la rigueur possible aux questionnaires. Il y en a d'autres qui nous ont fait l'obligation de traduire les questions en langue nationale. Cette difficulté a été recensée notamment dans les marchés et chez certains parents et apprenants.

Outre ces difficultés, les bibliothèques ne nous ont pas rendu la tâche facile dans la quête des informations. Car les heures de retrait et de dépôt des documents nous ont été imposées. Tout ceci d'une manière ou d'une autre a eu des répercussions sur l'évolution de ce travail de recherche.

CHAPITRE III : ANALYSE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU BENIN

Avant d'aborder le chapitre de l'analyse de la politique linguistique au Bénin, il me choit de clarifier quelques concepts :

III.O. Clarification conceptuelle de quelques notions

Politique Linguistique : On appelle Politique Linguistique, toute politique conduite par l'Etat ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage parfois pour en limiter l'expansion ou même œuvrer à son éradication.

Une politique linguistique peut consister à faire évoluer le corpus d'une langue en adoptant un système d'écriture, en fixant le vocabulaire par l'établissement de lexiques ou de dictionnaires, en arrêtant les règles grammaticales, en favorisant la création terminologique pour limiter les emprunts aux langues étrangères

CALVET (1996 :3) définit la politique linguistique comme étant la détermination des grands choix en matière de relations entre les langues et sociétés et sa mise en pratique est la planification.

LA PLANIFICATION LINGUISTIQUE : Elle est la volonté consciente de changer une langue ou ses fonctions dans la société. Il existe trois sortes de planification linguistique :

- la planification du corpus, il s'agit de changer la structure de la langue, introduire de nouveaux mots et expressions. Créer des grammaires, des dictionnaires et orthographes. C'est d'introduire aussi des réformes de l'orthographe, tout ceci font partie de la normalisation linguistique.
- LA PLANIFICATION DU STATUT : il consiste à changer le statut d'une langue dans certaine société. Faire d'une certaine langue ou d'un dialecte

une langue officielle ou nationale. De même donner un statut officiel minoritaire à une certaines langues les systèmes d'écriture sont souvent fondé sur un dialecte choisi officiellement.

- LA PLANIFIATION DE L'ENSEIGNEMENT : elle consiste à influencer l'enseignement et l'apprentissage et le nombre de l'apprenant de langues. Décider quelques langues enseignées dans un certains système scolaire. C'est aussi consacrer des ressources à la formation d'enseignants pour certaines langues. Ces décisions sont souvent faites au niveau des autorités nationales régionales ou locales. Les institutions linguistiques DSLC et CENALA sont aussi actives dans la planification de l'enseignement en cherchant à augmenter le nombre d'apprenants étrangers de leur langue. Quelle est alors la politique linguistique du Bénin ?

III.1. Textes et armatures juridiques en faveur des langues nationales

L'absence des langues nationales béninoises dans le système éducatif formel, dans l'administration et sa domination presque sur tous les plans ont amené les autorités béninoises à une prise de conscience qui a conduit à l'élaboration d'une politique linguistique. Cette politique qui a fait sienne de revaloriser les langues nationales en les introduisant dans le système éducatif formel. Cette réaction des autorités béninoises que nous pouvons qualifier de réaction patriotique s'est vue concrétisée par l'adoption de certains textes de loi visant à favoriser cette introduction des langues nationales béninoises dans l'enseignement au Bénin. C'est ainsi que durant toutes les périodes qui ont marqué la vie politique du Bénin, d'importantes lois ont vu le jour. Ainsi nous voudrions à travers cette partie du travail faire l'inventaire de quelques textes de lois administratifs en faveur des langues nationales ; pour ce qui est de leur promotion et leur développement tant prônés. Ce qui passe par leur introduction dans l'enseignement. Nous allons ensuite tenter une approche d'analyse de ces lois notamment en ce qui concerne leur application sur le terrain.

Soucieux de développer les langues nationales, les autorités béninoises ont pris une ordonnance : l'ordonnance N° 71-28C.P./MEN, du 24 juin 1971, portant loi d'orientation de L'éducation nationale. On peut lire à travers l'article 22 de cette loi ce qui suit : « l'éducation civique et morale ainsi que l'enseignement des langues nationales devront tenir une place importante dans les programmes d'enseignement ». Un mois après la révolution d'Octobre 1972, le Discours Programme stipule qu' « *il est nécessaire de rompre avec le carcan d'étouffement de nos valeurs nationales que constitue l'école traditionnelle (...) pour cela, il faudra revaloriser nos langues nationales.* »

Ce Discours Programme réaffirme en outre « *que la langue étant le véhicule d'une culture, il faudra travailler à la réhabilitation, à la défense et à l'illustration de nos cultures en introduisant nos langues dans l'enseignement ; cette introduction sera progressive. Il s'agira d'abord d'introduire les langues nationales comme matière ensuite comme véhicule du savoir.* »

Trois ans plus tard, une autre ordonnance : l'ordonnance n°75-30 du 23 juin 1975 portant loi d'Orientation de l'éducation nationale voit le jour. Au cours de la même année, le Conseil des Ministres a rendu obligatoire un alphabet des langues nationales par le décret n° 75-272 du 24 Octobre 1975. Signalons que la prise de ce décret fait suite à l'organisation d'un séminaire sous régional d'harmonisation et de standardisation des alphabets des langues nationales parlées dans la sous- région comprenant le Ghana, le Burkina –Faso, le Niger, le Togo, le Nigéria et le pays hôte le Bénin . A l'avènement de l'ère démocratique, la Constitution Béninoise du 11 décembre 1990 en son article 11, précise ce qui suit : « *Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres* ».

Contre toute attente, un mois seulement après la prise de fonction du Gouvernement de transition, le Ministre de l'Education Nationale, par une lettre

circulaire n° 0084/MEN/EMB/DGM/DEM en date du 24 octobre 1990 donne encore plus de pouvoir à l'utilisation de français. La lettre précise ce qui suit : « *Pour permettre une transition harmonieuse entre le préscolaire et l'école primaire, l'utilisation de la langue française se fera uniquement en deuxième année de CESE et ne prendra en compte que les activités d'expression orale et des activités de pré mathématique* ». Un an plus tard, la loi n° 91- 006 du 25 Février portant charte culturelle de la République du Bénin, recommande : « *l'impérieuse nécessité de développer les langues nationales, vecteur de nos cultures et instruments privilégiés du développement culturel* ». Cette loi est renforcée par une autre, celle du 15 janvier 1999, loi n° 97-029 portant organisation des communes en République du Bénin qui en son article 99 stipule : « *la commune doit veiller à la promotion des langues nationales en vue de leur utilisation sous forme écrite et orale* ».

Sans risque de nous tromper, nous pouvons dire qu'aucune langue nationale n'a été promue par quelque commune que ce soit au Bénin. Aussi, la loi n°2003-17 du 11 Novembre 2003, portant orientation de l'Education Nationale précise que : « *l'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et dans les langues nationales* ». Le forum sur le secteur de l'éducation, tenu du 12 au 16 février 2007, à Cotonou, dans sa conclusion propose, l'introduction des langues maternelles dans l'enseignement à partir de la rentrée académique 2008- 2009 pour ce qui est de la phase d'expérimentation et sa généralisation dans les trois ordres d'enseignement pour la rentrée académique 2015- 2016 a des plombs dans l'aile. Car nous constatons que l'expérimentation n'a pas été effective comme prévue.

Voilà quelques-uns des actes administratifs pris en faveur des langues nationales et qui dans la forme ne souffre d'aucun mal mais qui dans le fond suscite des interrogations par rapport à leur application. Tout ceci montre tout simplement que nos langues ne sont valorisées que théoriquement en ce sens

que les différents textes de cadrage ne sont pas explicites et du coup ne fixent pas les conditions réelles pour la mise en œuvre de cette politique. Aussi devons-nous dire qu'à la lecture des textes, nous notons des contradictions par endroit qui rendent difficile leur application. Nous en voulons pour preuve la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, loi que nous avons évoquée plus haut devrait veiller à la promotion des langues nationales illustre parfaitement notre point de vue car cette loi semble se contredire elle-même en son article 38 qui dit ceci : « *le maire et ses adjoints sont élus, par le conseil communal en son sein, au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Le maire et ses adjoints doivent savoir lire et écrire le français* ».

De même l'article 55 de la loi n° 2000-18 du 03 janvier 2001 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, en son article 55, alinéa3 enfonce le clou car il stipule : « les membres du bureau de vote sont désignés avant l'ouverture de la campagne électorale par décision de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Ils doivent savoir lire et écrire le français ». L'alinéa 8 du même article va plus loin : « *En cas de défaillance d'un membre de bureau constaté à l'ouverture ou au cours du scrutin, il est pourvu à son remplacement par le président qui choisit au sort parmi les électeurs présents sachant lire et écrire le français ; mention en est portée au procès-verbal* ». Il y figure toujours dans la même loi, à l'alinéa 4 de l'article 75 que : « *les membres du bureau de vote effectuent le dépouillement des votes et le décompte des voix, assistés de scrutateurs choisis par le président sachant lire et écrire le français* »¹².

Voilà qui pose un problème dichotomique, celui de savoir comment on peut vouloir promouvoir les langues nationales dans les communes et en même

¹² Signalons que nous n'avons pas mentionné dans cette partie du travail tous les actes administratifs en faveur des langues nationales.

temps d'une manière ou d'une autre imposer à ces populations la maîtrise d'une langue qui n'est pas la leur pour pouvoir participer à des activités entrant dans le cadre du bien-être de ce même peuple ? Les actes suivent-ils les intentions dans ces conditions ? C'est la preuve que les autorités béninoises accordent peu d'importance aux langues nationales dans le cadre de l'application des décisions. A ce sujet, CAPO lors d'une communication privée à Kara au Togo, cité par GBETO (2011 :) pense que : « *la volonté politique tant réclamée existe de nos jours et que ce qui manque, c'est plutôt la détermination politique. En effet, si les actes ne suivent pas les déclarations ou les bonnes intentions ; toute politique de développement ne reste qu'à l'étape de démagogie et ne sert en réalité, que la politique inverse, celle de non développement* ».

Nous pensons également qu'à travers cette attitude des autorités béninoises, attitude qui consiste à tenir des discours hypnotisant de temps en temps sur le développement des langues nationales vise en réalité à calmer les ardeurs des partisans de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ou à s'attirer les bonnes grâces de certaines institutions internationales. Car comment peut-on déclarer vouloir promouvoir les langues nationales depuis plus de cinquante ans sans qu'une action réelle ne soit visible sur le terrain. Il importe donc que les autorités abandonnent cette attitude passive en adoptant une politique linguistique conséquente pour que les langues nationales béninoises fassent leur entrée effective dans le système éducatif formel au Bénin ; gage de tout développement.

Le développement d'un pays implique d'abord l'enracinement de l'individu dans la culture de son milieu d'origine et la maîtrise de la langue de ce lieu. Ce n'est qu'ensuite, que pourront être amorcés l'ouverture à une autre culture et l'apprentissage d'une seconde langue. A juste titre David DIOP souligne dans la préface de coups de pilon que : « *Nous ne devons pas perdre de vue que derrière la Francophonie, il y a une certaine aliénation qui nous guette.*

*C'est pourquoi tout en étudiant le français, dans le sens de sa bonne maîtrise, nous devons également travailler pour la promotion de nos langues nationales pour le devenir de nos pays et de nos peuples ».*¹³

Les autorités au plus haut niveau doivent cesser de se faire complice de la "folklorisation" des langues nationales en œuvrant véritablement pour leur survie en les introduisant dans l'enseignement et dans les affaires politiques et économiques du pays car l'Etat doit veiller à ce que chaque citoyen se sente fier de son pays et ne doive en aucun cas perdre sa personnalité, ce qui passe par la maîtrise de ces langues nationales, nous pouvons alors dire sans ambages qu'un peuple qui ne sait pas lire et écrire sa langue est tout juste bon à ranger au musée.

III.2. Pourquoi introduire les langues nationales dans l'enseignement ?

L'importance de la question de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement n'est plus à démontrer. Beaucoup ont déjà abordé la question avant nous sur le plan national. Dominique BADA, Flavien GBETO, Georges GUEDOU, Clément BABALOLA, et bien d'autres auteurs, ont tous abondé dans le même sens à travers leurs écrits en montrant le bien fondé d'un enseignement en langue nationale qui se résume en ces points :

- l'enseignement en langue nationale adapte l'individu à son milieu et le prépare à participer activement à la vie économique de son milieu,
- l'enseignement en langues africaines s'impose et se justifie aussi parce qu'il faut démocratiser le savoir,
- l'éducation en langues européennes écarte la majorité de la population africaine d'une participation effective et positive au développement de leur pays.

¹³ David DIOP, Coups de pilon, présence africaine, paris, 1973

Au vu de tout cela, nous pensons que l'introduction des langues nationales dans l'enseignement repose sur plusieurs plans. La mise en œuvre d'une politique de scolarisation suppose également que soit prise en compte l'efficacité des langues au plan pédagogique didactique, psychologique, social, culturel et économique.

Ainsi au plan pédagogique, l'utilisation des langues maternelles garantit le développement affectif et psychomoteur de l'enfant en libérant son potentiel d'expressivité. A ce titre, elle offre la possibilité de verbaliser sa culture, bref toute son expérience. C'est évidemment à ce juste titre que le psycholinguiste J. POTH écrit dans : *les langues africaines facteurs de développement*, que : « C'est bien la langue maternelle (...) qui garantit le « décollage » intellectuel dès le début de la scolarité, c'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie, c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'entourne »¹⁴.

De la même manière les habitudes acquises dans la première langue pourraient faciliter l'enseignement d'une langue seconde c'est le cas des habitudes de la vie scolaire et l'acquisition de la technique de lecture et de l'écriture, de la formation du jugement. On ne peut donc apprendre que ce qu'on comprend clairement. La meilleure voie pour un apprentissage efficace est donc l'utilisation des langues maternelles comme langues d'enseignement. Au début de sa scolarité, l'enfant ne peut s'épanouir qu'en utilisant sa langue maternelle, car elle seule peut lui permettre de poser des questions et répondre ; alors sa participation en classe serait effective.

A cet égard Jean DARD un instituteur français chargé de la Direction de l'Ecole Mutuelle des garçons de Saint- Louis, déclarait dans une lettre au Gouverneur JUBELIN du Sénégal ce qui suit : « *Je pense qu'on pourrait mieux*

¹⁴ J.POTH, *les langues africaines facteurs de développement*, collège Libermann, Douala, 1974, P. 10

cultiver l'intelligence des élèves et atteindre plus sûrement le but de leur instruction si on commençait par l'étude de leur langue maternelle »¹⁵. Car vu les difficultés orthographiques de la langue française, il est beaucoup plus facile d'apprendre à lire et à écrire en langue maternelle. Par exemple l'apprentissage du calcul doit se faire en langue maternelle, car le marché local en est le premier lieu et que même un adulte bilingue calcule toujours dans sa langue maternelle.

Au plan didactique, l'utilisation d'une langue déjà pratiquée par l'enfant lui permet de concentrer ses efforts plus sur les savoirs qu'elle véhicule que sur la maîtrise du médium/véhicule d'enseignement.

L'enfant rural qui a appris à lire et à écrire en français et qui interrompt sa scolarité au cours ou à la fin de son cycle primaire se trouve précipité chez lui un analphabétisme de retour. En effet, cet enfant n'aura rien à lire dans son environnement et n'aura pas maîtrisé le français pour écrire pour son plaisir ou ses besoins propres. A contrario, l'enfant qui maîtrise l'écriture dans sa langue peut continuer à écrire et à lire pour tenir une petite comptabilité ou écrire des textes qui vont permettre de maintenir et de renforcer la culture locale.

L'utilisation des langues maternelles contribue également à maintenir les filles à l'école, car elles ont généralement moins de contact avec la langue française que les garçons ;

Une fois qu'on peut lire dans sa langue, c'est-à-dire décoder un message écrit, on peut le faire dans toute langue si le code (l'alphabet) est le même.

Au plan psychologique l'usage de la langue maternelle pourrait contribuer à éviter les phénomènes d'interférence et de confusion dû à une coupure trop brutale entre deux modes de pensées et d'expressions.

On ne peut véritablement apprendre d'autres langues que si l'on connaît bien la sienne. L'utilisation des langues maternelles à l'école est donc incontournable durant les premières années pour renforcer certaines

¹⁵ Jean DARD, cité par pierre DUMONT, in le français et les langues africaines du Sénégal, Editions KARTHALA, Paris, 1983, P. 196

compétences sociales comme l'expression orale et autres. En effet, la maîtrise d'une langue engage aussi bien *l'expression* de l'individu que la *communication* sociale et la *transmission* culturelle. Qu'un de ces trois facteurs fasse défaut, l'équilibre se rompt, et la violence peut faire irruption.

Au plan social et familial, l'usage d'une langue nationale à l'école, c'est-à-dire lorsque l'enfant est scolarisé dans sa langue maternelle, sa famille peut suivre son évolution scolaire et si possible l'appuyer ne serait-ce qu'en s'intéressant à son travail. Ce qui du coup permet à la famille et au village de poursuivre l'effort éducatif déjà entrepris dans le milieu familial et de participer à l'instruction des enfants en veillant à la prise en compte des valeurs traditionnelles à l'école.

De plus l'utilisation des langues maternelles à l'école permet aux parents de participer davantage à la vie scolaire en général.

Dans les villages où les adultes bénéficient d'un centre d'alphabétisation, une interaction positive avec l'école bilingue permet une meilleure progression des deux types d'apprentissage. L'enfant scolarisé dans une école bilingue peut éventuellement devenir alphabétiseur à l'âge adulte.

Lethan KHAI dit à cet effet dans *l'industrie de l'éducation* que : « Toute éducation est socialisation, ni l'enfant, ni l'adulte ne peut être dissocié du milieu culturel dans lequel il est né. Or la langue constitue un élément essentiel de ce milieu. Ce n'est pas seulement un complexe de mots et de formes grammaticales mais surtout le véhicule des concepts et des traditions du groupe social, c'est-à-dire de sa culture. En même temps que l'enfant acquiert cette langue, il assimile le milieu »¹⁶.

Au plan culturel, les langues nationales sont le fondement premier de la personnalité de l'individu et de la nation. On ne saurait donc les nier au risque de se renier soi-même.

¹⁶ Lethan KHAI, *l'industrie de l'éducation*

Enfin au plan économique, les langues nationales assurent l'accès à l'éducation pour un plus grand nombre d'enfants en réduisant les redoublements coûteux et les échecs scolaires dû à l'apprentissage précoce et difficile d'une langue d'enseignement étrangère.

III.3. Plaidoyer de l'UNESCO pour une éducation en langue maternelle

Depuis 1953, l'UNESCO ne cesse de prôner l'enseignement en langue maternelle tant dans l'alphabétisation des adultes que dans l'éducation formelle des enfants qui vont à l'école. Cette position, cinquante ans après a été réaffirmée à savoir : « l'UNESCO encourage l'enseignement dans la langue maternelle en tant que moyen d'amélioration de la qualité de l'éducation à partir du savoir et de l'expérience des apprenants et des enseignants » (UNESCO 2003 :31). La politique linguistique préconisée dans le domaine de l'éducation est celle de l'enseignement multilingue, défini comme « l'emploi de trois langues au moins dans l'éducation : la langue maternelle, une langue régionale, et une langue internationale »¹⁷. Cette organisation est en effet persuadée que l'enseignement multilingue est la seule voie d'une éducation de qualité pour tous et pour le développement : « Seule une éducation multilingue est en mesure de répondre aux exigences de la participation à l'échelle mondiale et à l'échelle nationale, et aux besoins spécifiques de communautés qui se distinguent sur les plans culturel et linguistique »¹⁸.

Nous devons préciser que l'enseignement en langue maternelle préconisé est bel et bien l'enseignement utilisant la langue maternelle comme *médium* ou *véhicule* d'enseignement et pas seulement comme matière.

En dépit de l'insistance de l'UNESCO en matière d'éducation en langue nationale, force est de constater qu' « il existe aujourd'hui encore deux grands groupes d'écoles primaires, à savoir : celles de la majorité des pays africains où

¹⁷ UNESCO, op. cit. p. 18

¹⁸ UNESCO, op. cit. ibid.).

l'on encourage l'utilisation de la langue officielle comme principale langue d'enseignement dans l'ensemble du système scolaire » et « celles de certains pays où l'on préconise l'emploi de la langue maternelle ou d'une langue nationale comme moyen d'instruction principale et l'introduction progressive de la langue officielle »(Wolf 2006). Il est remarqué, que dans la plus part des pays africains qui ont pour langue officielle, une langue étrangère, ils l'ont souvent utilisé comme principale langue d'enseignement.

Les pays francophones où la langue officielle est le français pratiquent largement ce qu'on peut appeler le bilinguisme soustractif ; c'est-à-dire le système qui vise à faire accéder les enfants à l'usage d'une autre langue en la faisant langue d'enseignement. C'est la politique de « tout en français » une politique héritée de la colonisation par bon nombre de pays africains francophones.

III.4. Les expériences en enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin

En dépit de la plaidoirie de l'UNESCO depuis plus de cinquante ans et des différents textes juridiques ébauchés par les autorités béninoises en matière d'introduction des langues nationales dans l'enseignement formel, il faut signaler qu'il n'y a que peu d'actions concrètes : l'insertion de quelques-unes dans le champ de formation d'Education sociale selon les Nouveaux Programme d'Etude (NPE) dans l'enseignement primaire dont l'expérimentation remonte à 1998 et la généralisation à 2000. L'innovation de ces programmes d'études est le « module langue et culture ». Il s'intéresse à la valorisation des langues et du patrimoine culturel. La langue maternelle de l'apprenant est utilisée aisément au cours de plusieurs activités.

Les programmes en cours au Bénin ont été lancés à la rentrée scolaire 1993- 1994 dans trente (30) écoles expérimentales à raison de cinq (05) écoles par département. Dès la rentrée scolaire 1995- 1996, plus de 200 autres écoles

ont été associées. A la fin de l'année suivante, c'est-à-dire 1997-1998, les trente(30) premières écoles ont présentés leurs premiers apprenants candidats au Certificat d'Etude Primaire (CEP), qui ont été évalués en langues et cultures au même titre que dans les autres disciplines. Cependant des polémiques persistent autour de ce programme. Pendant que l'introduction des langues nationales dans l'enseignement est mal gérée, les performances linguistiques des apprenants en français diminuent. Malgré les recommandations de l'UNESCO, dans sa plaidoirie à utiliser les langues nationales dans l'enseignement comme médium, le Bénin est toujours à la traîne car c'est seulement dans l'enseignement préscolaire qu'il utilise les langues nationales comme médium, quant aux niveaux primaires et secondaires le Bénin n'a pas encore fait ce choix.

CHAPITRE IV : LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES AU BENIN

IV.0. Pourquoi un statut pour les langues au Bénin ?

Avec la cohabitation de plusieurs langues nationales sur un même territoire, la présence d'une langue européenne (ou plus) de par le fait colonial, se pose le problème de la gestion du multilinguisme. Et C'est la politique linguistique d'un pays qui détermine le mode de gestion du multilinguisme. Ainsi on entend par cette politique les décisions et les options concernant le statut et les fonctions des langues. C'est la politique linguistique qui décide que telle langue sera officielle, langue nationale ou non ; c'est elle qui indique si une langue sera utilisée dans l'éducation formelle ou non formelle.

Les lois des pays francophones réglementent diversement le statut de langue nationale et de langue officielle. Au Bénin la constitution de 11 décembre 1991, proclame le français comme langue officielle, de travail et d'administration. Ainsi, pour mieux cerner la question du statut des langues au Bénin, il importe de faire une clarification sur les notions du multilinguisme et de langue.

. En effet, s'il n'est pas aisé de préciser à quand remonte le multilinguisme, le sens du terme « multilinguisme » était identique à celui de plurilinguisme en 1976, mais a été différencié depuis. Il désigne aujourd'hui la présence de plusieurs langues sur un même territoire et on peut tout de même supposer qu'il a pris corps dès lors que l'humanité a connu la multiplication des langues. A partir du moment où on peut observer une pluralité de systèmes de communication, on remarque du coup une cohabitation, un contact entre ses dernières. De ce fait, il existe une interaction avec laquelle le multilinguisme devient une réalité et donc un phénomène tout à fait naturel et accepté comme tel. Le multilinguisme correspond alors à la situation d'un pays comme le Bénin où comme d'ailleurs presque toutes les sociétés africaines où cohabitent des locuteurs de plusieurs langues obligés de communiquer entre eux malgré

l'absence parfois totale d'intercompréhension qui caractérise cette situation . Il apparaît donc que le contexte multilingue est celui dans lequel de nombreuses langues coexistent. On distingue généralement deux sortes de multilinguismes :

- le multilinguisme individuel qui intéresse un sujet parlant ;
- le multilinguisme social qui intéresse toute une communauté, ce qui fait d'ailleurs l'objet dans cette étude.

Quant à la langue, en général, la langue est un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une communauté. Cette définition de la langue fait appel à d'autres clarifications qui nous permettront de mieux la cerner. D'abord la langue, c'est bien autre chose qu'un simple instrument de communication, qu'un outil, car par sa spécificité, elle exerce à la fois un charme et un pouvoir sur la façon de penser et les mentalités de la communauté qui la parle et sur chaque membre de cette communauté.

Elle est la verbalisation de toute expérience culturelle et c'est également par elle que chaque individu de la société s'identifie. A ce sujet certains linguistes, en l'occurrence Herder et Humboldt affirment que la langue est « une forme de pensée » même si cette forme de penser peut connaître une évolution interne. Mieux elle est aussi, non seulement un « instrument de communication, une forme de penser » mais un « dépôt »... Elle est un dépôt parce qu'on y trouve toujours conservées, sous différentes formes, lexicales, locutives, proverbiales, textuelles etc....., les expériences acquises par les générations successives qui l'ont parlée. Et si la langue est une forme de pensée, c'est en définitive parce qu'elle véhicule des traditions multiples qui conditionnent notre vision du monde extérieur. Ainsi Obieta Chalbaud, dit ceci : « *Parmi les créations constitutives de la culture d'un groupe humain, doit être mentionnée en tout premier lieu, comme la plus importante, la langue. La*

langue est en soi bien plus qu'un simple instrument de communication. La langue constitue véritablement les archives d'un groupe humain, la synthèse de son histoire telle qu'elle s'est déposée peu à peu et s'est incorporée à son vocabulaire et à sa structure. Ainsi, la langue reflète l'identité d'un groupe humain dans ce qu'elle a de plus intime, telle qu'elle s'est lentement formée à travers les âges et par son existence même, on peut dire qu'elle représente l'authentique image de lui-même qu'un groupe projette dans le monde extérieur » Pour toutes ces raisons, on voit clairement pourquoi la langue est la suprême création d'un groupe humain bien au-dessus de ses créations artistiques ; elle est placée au centre même de sa culture et constitue le cœur et l'essence de toute ethnologie.

Il dit encore : « ... *Pour un groupe humain défini, la langue est beaucoup plus qu'un des éléments de sa culture. C'est dans un sens véritable, l'équivalent de la somme de sa culture* ». Introduire les langues béninoises dans l'enseignement formel au Bénin signifie, l'introduction des cultures, des us et coutumes béninoises dans le système éducatif formel béninois. Autrement dit c'est introduire la totalité des manières d'être, de savoir, de savoir-faire de produire et reproduire nos moyens d'existence.

IV.1. Le statut de langue officielle au Bénin et en Afrique

Le statut de langue officielle dans les pays africains varie d'un pays à un autre et selon les lois des Républiques. Dans certains pays comme le Burundi, la Centrafrique, et le Rwanda, ils utilisent respectivement le Kirundi, le Sango et le Kinyarwanda comme langues officielles dans leurs pays. Mais la République du Bénin contrairement à ces nations ne fait pas cette option car c'est le français qui est utilisé dans l'enseignement comme dans l'administration publique. Il fait partie de ces pays qui promeuvent la langue de la puissance colonisatrice (le français) comme langue officielle. Ainsi, la langue française est utilisée dans toutes les situations de communication, dans toutes les institutions de l'Etat.

Ayant ce privilège de statut de langue officielle au Bénin, statut que la constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990, confère à la langue française, lui permet de trôner majestueusement sur toutes les langues béninoises.

Selon Gbeto (2009 :186), la langue officielle est une langue que l'Etat utilise dans tous les textes administratifs qu'il prend, dans la publication et la diffusion des textes réglementaires (actes juridiques, textes diplomatiques et administratifs, tels que les décrets, arrêtés, ordonnances ou les différentes correspondances qui s'établissent entre le gouvernement, l'administration et les citoyens). C'est la seule langue de l'Assemblée, de la Justice, de l'Armée et des Institutions scolaires et universitaires.

« Le français est la langue le plus souvent rencontrée dans le statut de langue officielle dans les Etats soumis à l'unilinguisme officiel. Parmi ceux-ci, il y en a douze dont les textes reconnaissent ce statut à cette langue ». Ainsi donc en Afrique, outre le Bénin, le Burkina –Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et bien d'autres pays utilisent le français comme langue officielle au détriment des langues africaines selon Halaoui. Le contraire aurait étonné surtout lorsqu'on sait que le colonisateur dans sa politique linguistique avait pour objectif de répandre l'utilisation de sa langue sur l'étendue des territoires conquis par des méthodes conséquentes. A cet effet, il importe de savoir ce que recouvre la notion de **langue officielle** : la langue officielle est la langue de l'Etat, c'est-à-dire la langue utilisée par les organes de l'Etat institués par la constitution et, plus largement, la langue des services publics. Au regard du droit constitutionnel, par conséquent, la langue nationale et la langue officielle ne désignent pas nécessairement une seule et même réalité linguistique.

Au Bénin, c'est le français qui joue ce rôle dans les administrations publiques et privées et aucune langue nationale béninoise n'assume cette

fonction. Ceci constitue un véritable problème pour le peuple béninois qui est majoritairement constitué d'analphabètes parce que ne pouvant pas avoir accès au code de cette langue qui est d'origine étrangère et dans laquelle prête serment le président de la République entrant en fonction et les autres présidents d'institutions de la République. Elle est également la langue d'enseignement ; la langue de la justice. Par ailleurs, il existe plusieurs conceptions du terme de la langue officielle pour les pays qui en reconnaissent une ou plusieurs. En conséquence, les fonctions et les conditions d'emploi des langues officielles peuvent également varier.

Selon Halaoui (1995 :39) trois conceptions de langues officielles existent : « selon la première conception, qui peut être qualifiée de classique, la langue officielle est avant tout la langue utilisée à l'écrit dans les institutions de l'Etat. Elle peut être utilisée à l'oral, mais elle ne l'est pas nécessairement. Enfin, elle peut aussi être, dans cette même conception, la langue dans laquelle se fait la correspondance entre le citoyen et les institutions publiques ». Selon la deuxième conception, qualifiée d'institutionnelle, cette langue est « la langue officielle de l'Etat, ou la langue d'expression officielle, (...) la langue dans laquelle l'officiel s'exprime ou travaille ». Et enfin, une troisième conception, qualifiée de globale et de territoriale, « élargit le champ d'utilisation de la langue officielle. Il est développé, il est étendu jusqu'à son/ses limites extrêmes, qui ne peuvent être que celles du territoire du pays considéré. Telle est le cas quand la langue officielle devient la langue de la République ou la langue du pays, celui-ci étant nommé ». A l'analyse des trois conceptions du statut des langues officielles, la première conception, celle qualifiée de classique répond parfaitement au cas de statut de langue officielle au Bénin.

IV.2. Le statut de langue nationale au Bénin et en Afrique

Parler du statut de langue nationale au Bénin, revient tout de même à clarifier ce qu'on peut entendre par langue maternelle, car avant qu'une langue n'ait le statut de langue nationale, elle est d'abord et avant tout une langue maternelle. Ainsi Pour enraciner la définition de langue maternelle dans la réalité linguistique africaine, nous donnons à ce terme une signification plus large : il s'agirait de la ou des langues de l'environnement immédiat et des interactions quotidiennes qui « construisent » l'enfant durant les quatre premières années de sa vie. Ainsi, la langue maternelle correspond à une ou plusieurs langues avec lesquelles l'enfant grandit et apprend la structure avant l'école.

Dans les contextes multilingues comme celui du Bénin, et d'ailleurs comme le sont de nombreuses sociétés africaines, les enfants grandissent naturellement avec plus d'une langue maternelle, car plusieurs langues sont parlées dans leur famille ou dans leur voisinage immédiat.

La langue maternelle est « la première langue apprise par un sujet parlant (celle dont il est locuteur natif), au contact de l'environnement familial immédiat. »¹⁹

La langue maternelle est en réalité le premier instrument linguistique dont un sujet fait usage dans son environnement familial ; qu'il hérite de son milieu et qu'on maîtrise le plus. Ainsi l'enseignement pourrait être dispensé dans l'une des premières langues familières à l'enfant.

Il s'avère nécessaire de le souligner en ce sens que l'acquisition du statut de langue nationale est un fait constitutionnel voulu par les décideurs au plus haut niveau dans chaque pays. Ainsi, au Bénin, toutes les langues sont appelées langues nationales car toutes ayant été reconnues pour être promues par l'Etat et l'article 11 de la constitution béninoise du 11 décembre 1990 le mentionne :

¹⁹ Dictionnaire de Linguistique Larousse, paris 1984

« toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres ». Comme pour le terme de langue officielle, il y a des pays dont les constitutions ne mentionnent aucune langue comme langue nationale. C'est le cas de certains pays africains comme la Côte d'Ivoire, (1990), le Maroc (1992), le Togo(1992) pour ne citer que ces pays.

En effet, la langue nationale quant à elle est la « langue d'un groupe ethnique dont l'usage, est légalement reconnu dans l'Etat auquel appartient ce groupe, (ce qui est différent de langue officielle) »²⁰. La langue nationale est donc cet instrument linguistique reconnu par l'Etat pour servir de communication dans les institutions et dans les situations de la vie courante. A cet effet, c'est la langue maternelle d'un sujet qui prend le statut de langue nationale constitutionnellement. Au sens constitutionnel le plus courant, « la langue nationale » est certes la langue de la Nation, mais encore faut-il qu'elle soit inscrite en tant que telle dans la Constitution, c'est-à-dire officiellement reconnue comme « langue nationale ». Ainsi définir le statut de langue nationale n'est pas partout le même, à ce propos Halaoui (1995 :25) dans *les lois et règlements linguistiques des Etats Francophones*, mentionne qu' « on peut reconnaître dans l'observation des réalités deux grandes conceptions de la langue nationale.

Il s'agit de la conception intégrale, qui prend en compte toutes les langues parlées sur le territoire national, et de la conception sélective, qui ne prend en compte que quelques langues sélectionnées dans le pays ». Autant qu'on peut s'en rendre compte, la conception de langues nationales varie selon la constitution des différents Etats. Selon toujours Halaoui, on observe des variations dans la mention des langues dans les constitutions des pays appliquant la conception globale pluraliste. Dans ce cas, la référence est collective en ce

²⁰ Le Robert, paris 1986

qu'elle « intègre la langue nationale à la constitution à travers l'utilisation de concept de langue nationale ou d'un concept assimilable sans pour autant désigner la langue ». Les pays comme le Bénin (1990), le Burkina- Faso (1991), le Niger (1992), etc. font mention du concept collectif aux langues nationales dans leurs Constitutions.

Par contre en Côte d'Ivoire, on parle de conception globale extra territorialiste car dans ce pays, outre les langues d'origines africaines, les langues étrangères parlées sur le territoire ivoirien par une communauté négro-africaine sont désignées aussi comme langues nationales (Halaoui 1995 : 22). Quant à la conception sélective pluraliste, elle consiste à donner le statut de langue nationale à plusieurs langues traditionnellement parlées dans un pays, c'est le cas par exemple du Sénégal et du Congo Brazzaville, qui confèrent le statut de langue nationale à certaines langues au détriment des autres. En ce qui concerne la conception sélective unitariste, comme on peut si bien le comprendre c'est une seule langue parmi les langues traditionnellement parlées dans le pays qui reçoit le statut de la langue nationale dans ce cas. Elle est souvent une langue qui montre une capacité / aptitude à prendre en compte la communication sur toute l'étendue du territoire nationale. C'est le cas dans les pays comme le Burundi (1992), le Rwanda (1989).

En effet suffit- il de donner le statut de langue nationale aux langues pour prétendre valoriser ses langues ? Ne pouvons-nous pas réglementer autrement l'utilisation des langues nationales béninoises ? Ce sont là quelques-unes des questions qui nous paraissent très importantes à résoudre pour permettre le développement des langues béninoises.

Et pourtant au Bénin, les institutions étatiques comme le Gouvernement, l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication, n'ont pour moyen de communication que le français de façon exclusive. Cela constitue une barrière pour la

participation directe des analphabètes aux débats de développement et de construction engagés au niveau de ces institutions. Le médium de communication utilisé étant le français, les masses analphabètes représentant plus de 75 % de la population se voient d'office exclues des débats réels hormis les quelques interventions que leur offrent les différentes émissions interactives des chaînes de radios installées aujourd'hui sur le territoire national.

Vu de la sorte, on pourrait se demander si aucun besoin administratif ou social ne se fait ressentir en la matière. N'est-il pas tant de dépasser les intentions politiques exprimées depuis des décennies, car quoiqu'on dise les comportements en matière de communication linguistique dans l'administration, lors des différentes rencontres et pendant les périodes électorales démontrent avec pertinence la nécessité de la formalisation de l'utilisation des langues nationales dans l'administration et dans le système éducatif en particulier. Parce que l'on s'aperçoit comment les leaders politiques s'effraient un chemin sur cette piste d'utilisation des langues nationales pour s'adresser publiquement aux populations pour leur démontrer leur proximité et pour mieux leur faire passer les messages dont ils sont porteurs. La constitution et les discours intellectuels et aussi bien scientifiques que politiques depuis les périodes des indépendances, ne cessent de mettre l'accent sur l'importance de l'utilisation des langues nationales. Mais jamais ces pouvoirs publics n'ont songé à éclairer la notion du statut de langue nationale pour donner une orientation aux langues béninoises pour permettre une utilisation efficiente de celles-ci.

A ce propos, Dominique M. BADA (2004 :43) affirme que « *Tant qu'on n'aura pas accordé de statut officiel aux langues nationales à un niveau ou à un autre, leur enseignement ne pourrait être mené avec succès. C'est pourquoi il est impérieux de formuler une politique explicite des langues pour permettre une utilisation optimale et plus rationnelle des ressources disponibles. Nous voudrions lancer un appel pressant aux élites, aux intellectuels et surtout à ceux*

qui croient en l'avenir des langues nationales comme langues de développement, pour qu'ils prennent une position plus radicale et traduisent leur option dans les faits ». Il apparaît donc claire que tant que les langues nationales n'auront pas le statut de langue officielle et n'aurons des fonctions bien déterminées, c'est-à-dire clarifier la fonction de chaque langue, les langues béninoises seront loin d'être valorisées.

IV.3. Analyse de l'évolution du statut des langues en présence au Bénin

La constitution du 11 décembre a consacré le français langue officielle, langue de l'administration. Elle a simplement laissé la liberté aux communautés composant la Nation béninoise d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres. L'Etat devra promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication, seule mention explicite dans cette loi fondamentale sur les langues nationales. Le Bénin faisant ainsi parti des pays où l'on n'observe aucune évolution dans les statuts assignés aux langues dans les constitutions. On parle d'évolution quand les statuts des langues comme langues officielles ou nationales, toutes conceptions confondues, ont varié d'une constitution à l'autre.

L'évolution peut être « progressive » soit en intégrant la question linguistique dans un texte constitutionnel alors que celui qui le précédait l'excluait, soit en élevant le statut des langues déjà intégrés dans le texte précédent, soit enfin en officialisant des langues précédemment prises en compte. De la même manière, Halaoui signale que l'évolution par contre peut être « régressive ». Dans ce cas, « la situation de départ montre une certaine prise en compte de la question linguistique, la situation d'arrivée montre quant à elle un affaiblissement, voire une disparition de cette prise en compte des langues. Il cite pour exemple le cas de Madagascar, dont la constitution de 1959 reconnaissait le malgache et le français dans le statut de langues officielles, alors

que celle de 1992 reconnaît le malgache comme langue nationale. (Halaoui 1995 : 71).

Contrairement à ce qu'on peut être tenté de croire, au Bénin depuis les indépendances jusqu'à nos jours aucune évolution significative n'a été enregistrée en matière de statut des langues notamment les langues dites locales. La langue française de part son statut de langue officielle que lui confère la constitution lui donne tout le prestige dont elle jouit dans les relations officielles. Les langues nationales réservées ainsi à des activités limitées et s'étendent aussi, selon le cas à des secteurs beaucoup plus vastes de la vie sociale et culturelle dans une région géographique étendue.

La période des indépendances loin de gêner la pénétration du français en Afrique l'a paradoxalement, renforcée. Juridiquement, le français devenait langue officielle et dans la plupart des pays francophones, langue d'enseignement »²¹. Quant à LATIN Danièle, elle pense que : « *Le fait que le français soit reconnu comme langue officielle d'un Etat ne signifie pas pour autant que sa population soit vraiment et pleinement francophone, (...), les statistiques sur la démographie des Francophones souffrent nombre de démentis dès qu'on aborde l'étude à partir des critères sociaux et démographiques* »²². Ceci étant, au Bénin, le taux de communication réel en français ou en anglais tend à se restreindre aux groupes de la population qui ont accès aux fonctions sociales supérieures assurées par la langue officielle. Le passé a fait du français au Bénin, non seulement la langue officielle mais la langue inter- ethnique. En effet elle est considérée comme telle car elle reste et demeure l'unique moyen de communication utilisé par des hommes et des femmes de diverses régions ethniques lorsqu'aucune langue véhiculaire ne les unit.

²¹ ALBERIC, Gérard, et HAITSE, Véronique, 1992 « le français et le plurilinguisme en Afrique » in *Diagonales* n°24, P.6.

²² LATIN, Danièle, 1992, « Langues en présence. Multilinguisme et francophonie », in *Diagonales* n°21, P. 30.

Nonobstant ce rôle qu'il joue, il crée une sorte de ségrégation non pas raciale, heureusement, mais sociale : une classe des privilégiés d'une part et une autre de défavorisés d'autre part. La responsabilité des hommes politiques béninois dans la situation actuelle est donc très grande. Il va falloir sincèrement rompre avec les grands discours, des déclarations d'intention sur la défense, la promotion et l'utilisation des langues nationales et des cultures africaines. « Ici comme ailleurs « la magie du verbe » est de peu d'utilité, les grands discours ne servent qu'à masquer la volonté de ne rien changer, et il ne saurait y avoir de relations saines et harmonieuses entre le français et les langues africaines sans que chacune des parties prenantes ne se donne les moyens d'une approche scientifique du problème. Alors (...) on pourra loin de toute démagogie poser sainement et sereinement les problèmes »²³.

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, au Bénin plusieurs dispositions politiques, administratives et juridiques ont été prises pour l'utilisation judicieuse des langues nationales et pour leur promotion. Tout est en effet mis en place pour que les langues nationales soient utilisées

- dans le système éducatif formel,
- dans l'administration,
- dans les institutions de l'Etat,
- dans les échanges commerciaux et dans bien d'autres secteurs.

Mais malheureusement ces différentes mesures prises n'ont pas connues d'applications parce que n'ont pas un caractère contraignant et n'obligent pas réellement au développement et la promotion des langues nationales. Des décisions importantes sont prises, il est impérieux de les rendre opérationnelles mieux, il urge également que les autorités rendent certaines langues nationales officielles pour faciliter leur introduction dans l'enseignement formel.

²³ CALVET.L.J. 1992 « les langues nationales à l'école : un débat passionné, un serpent de mer » in *Diagonales* n°21.P.23

CHAPITRE V : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETES

Un certain nombre de constats a été fait sur le terrain, confirmé et /ou enrichi par les résultats d'enquêtes menées à travers nos différents questionnaires. C'est ici le moment de présenter ces résultats, de les analyser pour ensuite les interpréter.

V.1. Présentation, analyse et interprétation des résultats

Au cours de l'enquête, nos questionnaires ont pris plusieurs directions comme l'indiquent les statistiques suivantes : 200 questionnaires distribués aux apprenants dont 157 récupérés, 100 aux enseignants dont 77 récupérés, 75 aux parents d'élèves dont 61 récupérés, 30 à la presse écrite et orale dont 16 récupérés. Nous avons également élaboré trois guides d'entretien à l'endroit des agents des hôpitaux, des entreprises et des marchés.

V.1.1. A propos du questionnaire adressé aux apprenants

Questions 1 : Quelle est l'ethnie de ton père ?

Tableau n°4 : Ethnie du père

Ethnie	fɔn	aja	ayizɔ	Yoruba	gun	nago	tɔfin	gen	xwéda	saxwɛ	Xwla	maxi
Nombre d'apprenants	55	21	15	05	30	03	10	05	03	02	04	04

Source : Données de l'enquête

Question 2 : Quelle est l'ethnie de ta mère ?

Tableau n°5 : Ethnie de la mère

Ethnie	Fon	Aja	Ayizɔ	Yoruba	Gun	Nago	Tɔfin	Gɛn	dɛndi	Saxwɛ	Xwla	Maxi
Nombre d'apprenants	61	26	10	06	24	02	05	15	01	02	02	03

Source : Données de l'enquête

Le tableau 1et2 relatifs aux deux premières questions affichent 12 ethnies que ce soit celle du père tout comme celle de la mère. Ceci montre déjà que les enfants issus de ces parents sont multilingues de par leur naissance. Les tendances indiquent que le fon est dominant dans les deux tableaux suivis du gun et de l' aja

Question3 : Quelles sont les langues nationales que tu parles bien ?

Tableau n°6 : Langues maternelles parlées et écrites

Ethnie	Fon	Aja	Ayizɔ	Yoruba	Gun	Nago	Tɔfin	Gɛn	dɛndi	Xwla	Maxi
Nombre d'apprenants	67	27	13	10	21	04	09	16	01	02	02

Source : Données de l'enquête

Le tableau n°3 fait référence à la question n°3. A l'analyse des résultats affichés, le fon paraît être la langue que comprennent bien et parlent bien les apprenants interrogés, ensuite vient l' aja et le gun. Ces résultats n'étonnent pas car l'enquête est réalisée dans les localités où les habitants sont en majorité du sud Bénin.

Question n°4 Sais- tu lire et écrire une langue nationale ?

Réponse : 18 pour Oui et 139 pour Non

Question n°5 : si oui ou l'as- tu apprise ?

Réponse : les 18 apprenants avouent l'avoir apprise à la maison contre zéro apprenant à l'école.

La réponse obtenue relativement à la question n°4 affiche que 18 personnes de notre échantillon savent écrire et lire en langue nationale contre 139 pour le même échantillon pour ceux qui ne savent ni lire, ni écrire dans aucune langue béninoise. Ceci montre le grand fossé qui existe entre ceux qui savent lire et écrire dans l'une des langues béninoises d'une part de l'immense tâche à abattre pour relever le défi tout au moins pour réduire l'effectif et c'est cela qui justifie le bien fonder de l'introduction des langues dans l'enseignement car la réponse relative à la question 5 montre que les 18 apprenants sachant lire et écrire une langue l'ont apprise à la maison par le biais de catéchisme ; ce qui prouve l'effectivité de l'absence des langues à l'école

Question n°6 : En quelle langue communique-tu souvent ?

Tableau n°7 : Langues de communication

Langues Résultats	Langue Maternelle	Langues maternelle et française	Langue du quartier	Langue française
A	59	48	35	15
B	33	39	73	12
C	22	67	21	47

Source : Données de l'enquête

Le tableau n°7 fait allusion à trois situations de communication : à la maison, dans le quartier avec les amis et à l'école.

A la maison, on note un fort taux de pratique de la langue maternelle. Ceci témoigne de sa valeur, de sa fonction de communication. La langue française est moins parlée à la maison, cet état de chose se justifie par le fait que la population béninoise est majoritairement analphabète ou peu lettrée.

Dans le quartier, c'est la langue du quartier qui prend la tête, même si cette langue s'avérait être la langue maternelle de quelqu'un d'autre et c'est elle qui est la langue dominante, celle par laquelle l'intercompréhension est rendue possible. Le français à ce niveau s'enfonce beaucoup plus selon les résultats. Tout ceci montre l'intérêt des apprenants à s'exprimer dans les langues nationales.

A l'école, ils ne parlent pas exclusivement le français car le tableau fait observer que le français et les langues nationales s'étalonnent. On peut sans risque de se tromper dire qu'ils pratiquent le français par contrainte aux exigences scolaire car dans la plupart du temps ils parlent leurs langues nationales.

Question n°07 : Quelle est la langue nationale qu'on parle couramment dans ton collège ?

Tableau n°8 : Langue courante au collège

Langues	fɔn	ayizɔ	gun	maxi	Aja	yoruba
Résultats	121	05	15	04	10	02

Source : Données de l'enquête

Ce tableau révèle que la langue dominante dans le collège est le fɔngbè. C'est dire donc que les apprenants font usage beaucoup plus de la langue fon que des autres langues. Elle jouit de ce privilège de part sa caractéristique de langue d'intercompréhension

Question n°8 : Où as-tu grandi ?

Au niveau de la question n°8 les tendances montrent que la plupart des élèves interrogés ont grandi dans les grandes villes comme Cotonou, Abomey-calavi, Godomey, Allada, Abomey, ce qui sans doute justifie le fort taux de la langue fongbè dans leur pratique de communication.

Question n°9 : En dehors de ta langue maternelle quelle(s) langue(s) nationale(s) parles-tu ?

Tableau n°9 : Autres langues nationales parlées

Réponses	Aucune	fɔn	gun	aja
Nombre d'apprenants	51	72	19	15

Source : Données de l'enquête

L'analyse de ces résultats fait découvrir que 72 des apprenants de l'échantillon en dehors de leur langue maternelle communiquent en fon et 51 seulement de l'échantillon affirment utiliser leurs langues maternelles. Ce qui peut bien faire penser que les apprenants dans la majorité sont favorables pour les langues qui auront la chance d'être choisies pour servir de médium dans l'enseignement.

Question n°10 : Comment as-tu appris cette langue ?

Tableau n°10 : Processus d'apprentissage de la langue

Résultats	Langues		
	fɔn	gun	Aja
A	25	07	08
B	41	09	05
C	06	03	02

Source : Données de l'enquête

Ce tableau fait appel à trois contextes d'apprentissage des langues : avec les camarades du quartier, dans l'environnement immédiat et pendant les vacances. Il se dégage essentiellement que les apprenants dans leur majorité affirment apprendre les langues aux côtés de leurs camarades à travers les discussions et dans leur environnement immédiat.

Question 11 : T'arrive-t-il de faire usage de l'une des langues nationales pour faire passer ton message quand tu communique avec tes camarades en français ?

Le dépouillement de cette question montre que 147 apprenants de l'échantillon avouent faire recours aux langues nationales dans leur pratique de communication quotidienne avec leurs camarades contre 10 apprenants. C'est la preuve que les langues nationales en cohabitant avec la langue française exercent une forte influence sur cette dernière. Mieux, c'est également la preuve que l'on ne saurait mieux parler une langue étrangère en négligeant la sienne, d'où la nécessité de commencer l'enseignement dans sa langue pour aboutir à celle d'autrui. Dans ce rapport, il est impossible au français d'échapper à l'influence des langues nationales.

Question 12 : Aimerais-tu avoir des cours en langue nationale ?

Réponses : 129 pour Oui et 28 pour Non

Question 13 : Si oui dans quelle langue ?

Réponses : 62 Apprenants sont favorables pour leur langue maternelle contre 67 pour ceux qui veulent avoir des cours dans d'autres langues

Les résultats montrent que 129 des apprenants touchés de notre échantillon, c'est-à-dire la majorité des apprenants interrogés manifestent le désir et la volonté d'avoir des cours en langues nationales. Mieux ils sont favorables à n'importe quelles langues nationales, une chose qui rassure et promet un bel

avenir pour les langues qui seront éventuellement choisies. Ceci se justifie par les résultats obtenus dans le tableau 13, car ces résultats ne font aucune allusion à l'irréductibilité linguistique de la part des apprenants.

Question 14 : As-tu une idée des langues nationales qui peuvent être introduites à l'école ?

Tableau n°11 : Langues nationales à enseigner

Langues	Fon	Ayizo	Gun	Yoruba	Aja	Dendi	Baatunum
Nombre d'apprenants	59	07	35	15	21	11	09

Source : Données de l'enquête

Le tableau fait observer les probables langues qui peuvent être introduites dans l'enseignement. Au regard des résultats les langues fon, gun, aja yoruba et dendi sont les langues dominantes dans la liste proposée. Ceci étant quelles que soient les langues choisies, l'essentiel est que leur introduction soit effective dans le système d'enseignement formel.

V.1.2 A propos du questionnaire adressé aux enseignants

Question n°1 : Quelle(s) langue(s) nationale(s) parlez-vous ?

Tableau n°12 : Langues nationales parlées

Nombre de langues nationales parlées	1 à 2	3 à 4
Nombre d'enseignants	47	30

Source : Résultats d'enquête

A la lecture de ce tableau il ressort que sur les 77 enseignants interrogés 47 parlent une à deux langues nationales et 30 de trois à quatre langues. Et les tendances qui se dégagent placent le fongbè en tête avec 33 enseignants suivi du gungbè et de l'ajagbè. Ce qui prouve que les enseignants aussi sont multilingues.

Question n°2 : Depuis combien de temps enseignez-vous ?

Tableau N°13 : Durée dans l'enseignement

Tranche d'années	1 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 et plus
Nombre d'enseignants	48	21	08	00

Source : Résultats d'enquête

De ce tableau, il se dégage essentiellement que plus de la moitié des enseignants totalise moins de trois ans d'expériences dans la pratique d'enseignement toutes disciplines confondues. Il se pose alors une question d'expériences dans le domaine car on sait que en plus des connaissances académiques ou livresques, l'expérience est très capitale et constitue un appui sérieux sur lequel l'enseignant se repose pour conduire sa classe et gérer les problèmes liés au processus d'enseignement/ apprentissage.

Question n°3 : Que pensez-vous de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ?

Réponses recueillies

**C'est une bonne chose, mais il faut penser d'abord à la formation des enseignants en langues nationales. Ensuite bien faire concevoir des programmes appropriés aux besoins réels,*

**ça permettra aux apprenants d'être motivés et plus attentifs pour bien suivre les cours,*

**les langues nationales dans l'enseignement constituent un atout pour le succès des apprenants qui se sont exprimés pendant tant d'années dans leurs langues maternelles,*

** ce n'est pas bon car avec le nouveau programme des enfants n'arrivent plus à s'exprimer correctement en français. Comment allons-nous communiquer avec les partenaires francophones et anglophones ?*

**ce serait vraiment formidable pour une bonne compréhension de l'enseignement chez les enfants,*

**une bonne initiative pour bien favoriser l'apprentissage du français.*

En analysant cette collecte d'information, de la question n°3, on se rend compte que plusieurs collègues enseignants sont favorables à l'introduction des langues nationales dans l'enseignement. Aussi quelques-uns ont exprimés leurs désintéressements à cette initiative car ils pensent que cela pourrait être un handicap pour la maîtriser du français. Ce qui est intéressant, c'est que certains enseignants sont favorables aux enseignements en langues nationales et ont mis un accent sur l'élaboration d'un programme d'enseignement adapté aux réels besoins de la population et la formation des enseignants.

Question n°4 : Selon vous l'introduction des langues dans l'enseignement aidera-t-elle les apprenants à mieux comprendre votre matière oui/non ?

Tableau n°14 : Apport des langues nationales dans la compréhension des matières enseignées.

Réponses	Oui	Non
Nombre d'enseignants	49	28

Justification :

**Parce qu'il y a certaines notions qui font appel aux langues,*

**Parce que c'est la langue qu'ils maîtrisent le mieux,*

**l'explication des mots difficiles dans leurs langues, Le français n'est pas une langue facile à comprendre.*

Les résultats obtenus montrent que plus de la moitié des enseignants de l'échantillon affirment que l'introduction des langues nationales aiderait à mieux assimiler les cours dans les différentes disciplines et les justificatifs apportés traduisent cette nécessité.

Question n°5 : Serez-vous prêt à dispenser votre cours en langue nationale ?

Tableau n°15 : Disposition à enseigner en langue nationale

Réponses	Oui	Non
Nombre d'enseignants	51	26

Source : Résultats de l'enquête

Les résultats obtenus à la question n°5 affichent 51 pour les enseignants qui souhaitent utiliser les langues nationales à la fois et les langues étrangères en occurrence le français dans l'accomplissement de leurs tâches, contre 26 enseignants de l'échantillon considéré. Ceci traduit la volonté de ces derniers à se servir des langues béninoises pour passer leur message. Il s'agit là de l'utilisation des langues nationales en tant que auxiliaires d'apprentissages. C'est-à-dire faire recours aux langues pour aider à la compréhension d'une situation, faire comprendre une notion aux apprenants.

Question n°6 : Vous arrive-t-il en situation pratique de classe, d'avoir recours à une des langues nationales pour faire passer le message Oui/ Non

Tableau n°16 : Langues nationales comme auxiliaires

Réponses	Oui	Non
Nombre d'enseignants	61	16

Source : Résultats de l'enquête

Question n°7 : Si oui laquelle et qu'est ce qui guide et justifie ce choix ?

Réponse obtenue : en cas de "OUI", le Fon, la langue parlée dans le milieu.

Justification :

**parce que ça permet une représentation rapide des notions par les apprenants,*

**prompte réaction des apprenants,*

**suscite l'adhésion des apprenants.*

En réalité les questions n°6 et 7 sont liées car de la réponse de la question n°6 dépend celle du n°7. Le dépouillement nous a permis de découvrir que 61 enseignants touchés sur 77, toutes disciplines confondues avouent s'appuyer sur les langues nationales, en occurrence la langue dominante du milieu, pour se faire comprendre des apprenants et pour mieux faire passer leur message. Celles-ci s'offrent alors comme des instruments de relais dans des situations de communication difficiles auxquelles l'enseignant se trouve confronté avec ses apprenants. C'est bien là, la preuve qu'on ne saurait continuer à faire acquérir une langue seconde/ étrangère à quelqu'un en ignorant complètement sa première langue. C'est dire donc que quand le français échoue à remplir son rôle pour cause de compétences ou insuffisances des apprenants (ou de l'enseignant), on fait recours à une langue nationale.

Question n°8 : Quelle est la langue nationale la plus parlée dans votre établissement ?

Réponse recueillie : le fongbè

La réponse à cette question ne nous surprend pas car l'enquête est réalisée dans les départements de l'Atlantique et du Littoral notamment dans les communes de Cotonou, Abomey-calavi et Allada. Ceci justifie sans doute la

dominance de la langue fon même si la notion de la langue dominante n'est pas facile à appréhender. Néanmoins on peut dire que c'est la langue qui permet l'intercompréhension dans le sud Bénin.

Question n°9 : Dans quelle localité se situe votre collège ?

Réponses recueillies :

*Godomey ; Calavi ; minontin ; Womey ; Togoudo ; Zogbo.

Question n°10: la langue parlée dans le milieu est-elle langue dominante du collège ?

Réponse : 59 ont répondu oui et 18 ont dit non

A l'analyse de ces deux questions, la majorité des enseignants affirment que la langue dominante du milieu est la langue la plus parlée dans les collèges. Cela ne pose d'ailleurs aucun problème à voir les localités où se situent ces établissements le contraire aurait étonné car ce sont des zones fortement habitées par des populations venues de toute part et la langue de communication est le fon.

Question n°11 : Quelle pourrait être l'apport des langues nationales dans le système éducatif béninois ?

Réponses recueillies :

**Une bonne compréhension de la structure des autres langues étrangères.
De même cela permettra de mieux faire passer le message,*

**beaucoup de succès ou de réussite,*

**les langues nationales dans le système éducatif pourraient motiver les apprenants à s'adonner plus au travail en ce sens que ces langues ne leur sont*

pas étrangères. De plus elles pourront les aider à mieux comprendre les langues étrangères exigées dans l'enseignement,

**formation au rabais,*

**le niveau des apprenants pourrait baisser en français,*

**la disparition progressive du français,*

**l'enfant pourra plus facilement comprendre les cours et aura plus de facilité à les apprendre. Elle permettra également aux enfants de savoir lire et écrire leurs langues et d'éviter les abandons précoces,*

** réduire les échecs scolaires dus à la baisse de niveau.*

De ces résultats deux positions s'observent nettement à ce niveau. Ici, certains enseignants sont favorables à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel béninois, d'autres s'y opposent catégoriquement. C'est-à-dire donc que l'unanimité n'est pas encore faite autour de la question. On comprend alors pourquoi est-ce que certains enseignants sont pessimistes quand on parle de la question des langues nationales. Tout compte fait, ceux qui sont prêts à accueillir les langues nationales dans l'enseignement reconnaissent que c'est pour le bien des apprenants.

V.1.3 A propos du questionnaire adressé aux parents d'élèves

Question n°1 : Que pensez-vous de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement au Bénin ?

Réponses recueillies :

**c'est une bonne idée*

**c'est une initiative à encourager,*

**c'est un bon projet mais pouvons-nous y arriver ?*

A cette question d'une série adressée aux parents, tous reconnaissent la nécessité et l'importance des langues nationales dans l'enseignement.

Question n°2 : Selon vous, depuis qu'on parle de l'introduction des langues dans l'enseignement pourquoi cela n'est pas encore effectif ?

Réponses obtenues :

**parce que les enseignants ne sont pas formés pour,*

**parce que les autorités ignorent l'importance des langues,*

**c'est à cause certainement des conditions devant faciliter son application.*

A travers ces différentes réponses, deux tendances se dégagent : celles qui pensent que cela est dû à la négligence des autorités qui ne prennent pas en compte l'importance des langues nationales et de l'autre côté ceux qui parlent des conditions préalables de sa mise en œuvre pour aller dans sa phase pratique.

Question n°3 : souhaiteriez-vous qu'on introduise les langues dans l'enseignement, Oui/ Non ?

Résultats : 56 parents ont répondu Oui et 05 ont répondu Non.

Question n°4 : Si oui pourquoi ?

Réponses recueillies :

*En cas de "oui", la majorité des parents approuvent l'introduction car pour eux cela permettra aux enfants de savoir lire et écrire et parler leurs langues nationales. Pour d'autres, ça leur permettra de mieux maîtriser les langues étrangères. Au niveau de ces deux questions, les avis sont partagés ; il y a ceux qui souhaitent que les langues béninoises soient présentes à l'école et d'autres qui hésitent de leurs efficacités dès lors qu'elles seront introduites. C'est une

préoccupation légitime qui mérite d'être prise en compte à savoir comment maintenir les langues à l'école une qu'elles sont introduites.

Question n°5 : Savez-vous lire, écrire et parler correctement une langue béninoise : Oui/ Non ?

Résultats : 10 parents ont répondu Oui contre 51 pour Non

Question n° 6 : Si oui laquelle ?

Réponse : "oui", le fɔn, le yoruba.

A l'analyse des questions n°5 et 6 seulement 10 parents de notre échantillon affirment savoir lire et écrire et parler une langue béninoise, en l'occurrence, les langues fɔn et yoruba. Ceci est tout à fait normal car ces langues faisaient parties des premières langues utilisées dans le système informel et au catéchisme au Bénin. Il faut signaler aussi que certains parents pensent que les langues nationales sont inférieures aux langues européennes, donc pour que leurs enfants comprennent bien le français, ils leur imposent le français déjà dès le bas âge, les parents aussi qui ont encre dans leurs têtes l'infériorité des langues nationales ne sont pas convaincus de leur importance et donc négligent celle-ci parce qu'ils ne la maîtrisent pas ce qui justifie ces résultats.

Question n°7 : Tous vos enfants savent-ils lire et écrire et parler cette langue, oui/ non ?

Résultats : Tous les parents ont répondu Oui

Question n°8 : si non pourquoi ?

**parce qu'on ne le leur a pas appris à l'école,*

**où vont-ils l'apprendre lorsque cela ne se fait pas à l'école,*

**parce qu'il n'y a pas une école où on apprend les langues nationales.*

L'on constate à la lecture des différentes réponses que malgré la divergence des points de vue sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, les parents d'une manière ou d'une autre semblent, à l'unanimité jeter le tord sur l'école. Selon eux les enfants ne savent ni lire, ni écrire, ni parler correctement les langues nationales tout simplement parce que cela ne fait pas partir des curricula de l'enseignement.

Question n°9 : vos enfants sont –ils instruits, oui/ non ?

Résultats : tous ont répondu Oui

Le dépouillement montre que 100°/° des parents interrogés ont leurs enfants instruits ? Ce qui prouve qu'en occultant les questions des langues nationales, les parents sont conscients que l'instruction est une bonne chose. Il reste alors à œuvrer pour que cela se fasse dans la langue des apprenants

Question n°10 : quel est leur niveau d'étude ?

Résultats

Tableau n°17 : Niveau d'étude des apprenants

Résultats	Primaire	secondaire	Universitaire
Nombre de parents	31	19	11

Source : Résultats de l'enquête

Le tableau montre qu'il y a 31 parents qui ont leurs enfants au primaire et 19 au secondaire, nous pouvons dire que ces enfants quoi qu'on dise pourrons être rattrapés par l'enseignement des langues nationales. Par contre ceux qui ont leurs enfants à l'université même s'ils ont la volonté d'étudier les langues peuvent ne pas y arriver car les cours en langues nationales sont dispensés uniquement au Département des Sciences du Langage et de la Communication. Mais deux conditions peuvent être envisagées, soit ils

s'inscrivent au Département des Sciences du Langage et de la Communication, seule entité qui donne des cours de langues, soit que cet enseignement soit étendu à toutes les filières.

Question n°11 : selon vous, quelles sont les langues qu'on peut introduire dans le système éducatif béninois ?

Réponses recueillies :

**fon, dendi, yoruba ; aja, gun, baatonum, gen*

Le dépouillement à ce niveau montre que les parents dans leur ensemble sont favorables pour qu'on introduise les langues nationales dans l'enseignement. Mieux leurs choix portent sur les langues béninoises de grande communication dans le pays, en l'occurrence les langues de post-alphabétisation, plus le mina. Ce qui du coup montre, en dépit des critères scientifiques qui peuvent s'appliquer aux langues que les parents sont d'accord pour le choix, et ensuite suivra la sensibilisation.

Question n°12 : Comment faire ?

Réponses recueillies :

**Introduire deux ou trois langues pour démarrer,*

**il faut que les autorités se décident et la population va accompagner,*

** seules les autorités pourront apporter de solution,*

**Associer les communes pour la réalisation du projet.*

On comprend donc à travers les divers résultats que les parents semblent déterminer à accompagner l'Etat dans cette politique éducative des langues. Car leurs propos témoignent de l'importance accordée au projet d'introduction des langues dans l'enseignement, mais cela ne sera possible que si l'Etat s'y met.

V.1.4. A propos du questionnaire adressé à la presse écrite et orale

Question n°1 : Quelle langue nationale parlez-vous ?

** fɔn, yoruba, aja, gun*

Ce sont les grandes tendances qui se dégagent après le dépouillement en ce qui concerne les langues parlées par nos enquêtés.

Question n°2 : les langues nationales peuvent-elles, selon vous, aider à mieux informer les populations oui/ non ?

Réponse : tous les enquêtés ont répondu oui

Question n°3 : Pourquoi ?

Justification

**parce qu' en dehors des grandes villes, les populations sont en majorité analphabètes,*

**parce que la majorité de la population ne comprend pas français,*

**les populations participeront mieux aux débats touchant les questions de la société car elles sauront de quoi il est question parce que c'est dit dans leur langue.*

A la lecture du tableau et la justification apportée, tous les enquêtés ont unanimement répondu oui pour cette question, ce qui prouve que les langues nationales sont des outils privilégiés de communication pour la majorité des populations béninoises. Ces langues jouent un rôle prépondérant dans la vie de ces dernières.

Question n°4 : Quelles sont les langues nationales dans lesquelles paraissent vos articles ?

Réponse recueillie :

Aucun organe de presse ne fait de publication en langue nationale pour ce qui est des organes ciblés.

Face à cet état de chose, l'on se demande ce qui pourrait justifier cela alors que des logiciels existent pour écrire en langues nationales. Ou c'est parce qu'il n'y a pas de journalistes capables de produire des textes en langues nationales.

Question n°5 : Une tranche horaire est – elle consacrée aux langues nationales sur votre chaîne ?

Réponse : Oui

Question n°6 : Combien de langues nationales parle-t-on sur votre chaîne ?

Réponse : *Deux à trois langues (fon yoruba , dendi, aja, gun, xwla).*

Contrairement à la presse écrite, les langues nationales sont présentes dans la presse orale ou des émissions interactives sont organisées, le journal radio télévisé pour faire participer les populations au débat touchant les questions de la société. Aussi devons- nous le dire, la tranche horaire réservée aux langues nationales sur les chaînes est moins importante.

Question n°7 : Vous est –il facile de faire des émissions en langue nationale ?

Réponse : *Oui*

Question n°8 : Lors des émissions en langue nationale, vous arrive- t-il de dire certaines choses en français ?

Réponse : Oui

Question n°9 : Si oui pourquoi ?

Réponses recueillies :

**parce qu'étant habitué à utiliser quelques parasites en français tels que, donc, alors, c'est-à-dire, c'est que, surtout, etc.... il est difficile de s'en passer dans une conversation en langue nationale*

**c'est parce que je ne maîtrise pas la langue nationale.*

**parce qu'on ne trouve pas aussitôt les expressions ou les outils correspondant à certaines notions représentées en tête en langue nationale qu'on préfère faire recours à la langue française,*

**il nous est souvent difficile de traduire certaines notions en langue nationale.*

A l'analyse des trois précédentes questions, c'est-à-dire les questions n°7, 8 et 9, un minutieux examen de ces résultats nous conduit aux remarques suivantes à savoir : une forte présence de connecteurs logiques avec quelques prépositions et adverbes dont il n'est pas toujours facile de trouver ou de prononcer les correspondants en langue nationale. Il est donc impossible pour les langues nationales d'échapper à l'influence de la langue française dans une communication sans qu'on assiste à des interférences linguistiques. De même que les langues nationales exercent leur force sur les langues étrangères car les deux langues en présence désignent des réalités.

Question n°10 :Pensez-vous que vous arrivez à atteindre le maximum d'auditeurs lors de vos émissions en langue nationale ?

Réponse : *Oui*

Justification :

**parce que ce sont les langues nationales que comprennent la majorité des populations,*

**parce que ces émissions sont faites en langues nationales et les populations y participent.*

Les résultats obtenus à cette question montrent l'engouement des populations à participer aux débats et à s'intéresser à ce qui se passe dans leur pays car celles-ci étant majoritairement analphabètes n'ont pas d'autres choix.

Question n°11 : Pensez-vous qu'une relève est en train d'être formée pour la poursuite de ces émissions en langue nationale ?

Réponse : *Oui*

Tous les enquêtés ont répondu oui, ce qui témoigne de l'importance que les uns et les autres accordent à l'utilisation des langues nationales. Ils encouragent ainsi leur introduction sans faille dans l'enseignement.

Question n°12 : Encouragez-vous l'utilisation des langues à l'école ?

Réponse : *Oui*

**OUI mais de façon secondaire parce que quoi qu'on dise, le français est notre langue officielle, de travail et il faut bien la maîtriser,*

**oui, car cela permettra aux jeunes de mieux s'imprégner des réalités sociales et de mieux les interpréter,*

** oui, mais surtout dans les langues de grande communication telles que le fɔn, le dendi, l'aja, le yoruba, le baatonum, le mina, le gun, etc*

Au regard des réponses, les enquêtés, bien qu'ils soient convaincus du rôle aussi important que les langues nationales jouent dans la communication, les inquiétudes existent quant à leur étude. Néanmoins ils sont pour, même s'ils avouent ne faire usage de cette langue que rarement dans leur pratique quotidienne surtout les journalistes de la presse écrite.

V.1.5 A propos du guide d'entretien adressé aux agents des hôpitaux, des entreprises et des marchés

- Pour ce qui est du guide des agents des hôpitaux, voici les résultats recueillis

Question n°1 : Parlez-vous une langue nationale ?

Réponse : *Oui*

Question n°2 : Si oui laquelle ?

Réponses : *fɔn , gun, dɛndi, aja*

Question n°3 : Dans quelle langue communiquez- vous avec vos patients ?

Réponses : *En langue nationale et en français*

Question n°4 : Vos patients arrivent- ils à communiquer aisément en français avec vous ?

Réponse : *Non, pour la majorité c'est dans les langues nationales qu'ils s'expriment*

Question n°5 : Sentez-vous la nécessité d'apprendre quelques langues nationales ?

Réponses :

**Oui, c'est nécessaire,*

** je pense bien pour le bon fonctionnement de notre métier parce qu'à ce niveau la communication est très importante.*

Question n°6 : De quelle utilité seraient ces langues pour vous ?

Réponse :

** La maîtrise de ces langues nous permettra de prendre en compte les préoccupations de nos patients qui sont en majorité analphabètes,*

** cela nous permettra de mieux nous imprégner de certaines notions, nous permettant de donner aux patients analphabètes les indications à suivre dans la prise des médicaments.*

Question n°7 : Etes-vous favorable pour l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ?

Réponse :

**Oui, cela permettra aux enfants de bien parler, écrire et lire dans les langues nationales,*

** c'est une bonne chose car nous pourrions suivre les enfants à la maison parce que le cours serait en langues nationales,*

** je suis d'accord mais est-ce que nous avons les moyens financiers techniques pour y faire face ?*

Question n°8 : L'usage des langues nationales est-il approprié pour votre métier ?

Réponse :

** C'est bien, mais officiellement ce ne sont pas les langues nationales qui sont recommandées, puisque la nécessité oblige nous les utilisons pour satisfaire nos besoins avec nos patients,*

**si, parce que tous nos patients ne comprennent pas le français, donc en faisant usage des langues nationales leurs préoccupations sont prises en compte.*

Les différents résultats enregistrés par rapport à ce guide traduisent la volonté des agents ciblés par notre enquête dans leur détermination de voir les langues nationales présentes dans le système éducatif. Même si des inquiétudes existent quant à leur faisabilité, ils avouent avoir besoin des notions nécessaires des langues nationales dans la pratique quotidienne de leur métier puisqu'ils sont en contact permanent avec des patients qui n'ont aucun niveau de maniement de la langue française et donc majoritairement analphabètes.

- **Pour ce qui est du guide d'entretien aux entreprises, nous avons proposés le questionnaire suivant**

Question n°1 : Dans quelle langue faites-vous la publicité pour votre entreprise ?

Réponse :

**langues nationales et langue française*

Question n°2 : Pensez-vous que le message est reçu comme vous le souhaitez ?

Réponse : *Oui nous le pensons parce que les langues nationales sont prises en compte et donc ce n'est pas seulement en français que cela se passe.*

Question n°3 : Quelle est la langue la plus parlée par votre clientèle ?

Réponse :

**il faut avouer que nos clients s'expriment en majorité dans les langues nationales,*

**ils parlent les langues nationales et cela nous cause parfois beaucoup de difficultés quand quelqu'un n'est pas présent pour interpréter leurs préoccupations en français.*

Question n°4 : Quelle est la langue de communication privilégiée dans votre entreprise ?

Réponse : *la langue de communication privilégiée est le français*

Question n°5 : Pensez-vous que l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Bénin est une bonne chose ?

Réponse : *Oui*

Question n°6 : Si oui que pourra-t-elle apporter pour votre entreprise ?

Réponse : *D'abord les enfants recevront une formation bilingue ce qui permettra d'avoir une bonne formation et dans les langues nationales aussi bien qu'en français. L'avantage est que nous n'aurons plus besoin de traducteur des langues nationales au français.*

Les enfants auront aussi une parfaite maîtrise de leur langue ce qui pourra pousser à l'esprit de créativité.

Tout comme les agents des hôpitaux, ceux des entreprises interrogés reconnaissent aussi l'importance de la maîtrise des langues nationales dans la promotion de leurs produits. A travers leurs différentes réponses, ils soutiennent l'introduction des langues béninoises dans l'enseignement. Les avis sont donc unanimes à ce sujet ce qui nous permet de dire que l'introduction des langues dans le système éducatif formel vue de la sorte n'est plus à démontrer.

- **Pour ce qui est du guide d'entretien des marchés, nous avons proposé le questionnaire suivant :**

Question n°1 : Dans quelle langue se fait le marchandage avec vos clients ?

Réponse : *En langues nationales et parfois en français*

Question n°2 : Quelles sont les langues parlées dans le marché ?

Réponse : *fɔngbè, ajagbè, gungbè, yoruba, dɛndi, gɛngbè*

Question n°3 : Quelle est la langue dominante ?

Réponse : *fɔngbè*

Question n°4 : Parlez-vous une langue nationale ?

Réponse: *Oui*

Question n°5 : Que pensez-vous des enfants qui ne parlent aucune langue nationale ?

Réponse :

**C'est n'est pas une bonne chose, mais certainement ce ne serait pas leur faute parce que certains parents n'aiment pas non plus que leurs enfants s'expriment dans les langues nationales,*

**c'est une mauvaise chose mais peut-être que leurs parents ont leurs raisons.*

Question n°6 : Souhaiteriez-vous que vos enfants apprennent les langues nationales ?

Réponse : *Oui*

Question n°7 : Pourquoi ?

Justification

**Parce que c'est notre langue,*

**c'est ça qui fait de nous des Béninois,*

** cela nous permettra de pouvoir suivre les enfants à la maison,*

** ils pourront mieux nous expliquer ce qu'on dit en français dans nos langues.*

Question n°8 : Que pensez-vous de l'introduction des langues nationales à l'école ?

Réponse :

**c'est une bonne chose.*

**c'est une bonne idée de commencer par apprendre les langues béninoises dans l'école du Blanc.*

Les réponses recueillies, suite à ces différentes questions, montrent l'attachement et l'intérêt que les enquêtés portent à leurs cultures à travers leurs langues. Ceci se justifie aussi par la pertinence des différentes réponses fournies. Tous adhèrent à ce projet même s'ils ne mesurent pas la portée scientifique que revêt cette entreprise. Etant aussi parents d'élèves leurs préoccupations est de voir effectivement ces langues présentes dans l'enseignement.

V.2. Résistances et objections à l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement

Le constat que l'on fait est que faute de politique linguistique éducative explicite, beaucoup de personnes ne perçoivent pas la nécessité de l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement. Les raisons avancées par ces derniers sont multiples et de plusieurs ordres. C'est le lieu de présenter quelques-unes :

V.2.1 Raisons liées aux enjeux politiques

Le premier argument a trait aux intérêts politiques et aux rapports sociaux internes à savoir :

- l'unité nationale exige le monolinguisme officiel et que par conséquent l'usage de plusieurs langues nationales dans l'enseignement constituerait un frein à l'unité nationale,

- l'usage généralisé et dominant des langues nationales entraînerait des risques d'isolement et pourra avoir comme conséquence un niveau insuffisant de maîtrise des langues européennes.

Mais fort de ces arguments, nous pensons que le souci pour l'unité nationale ne doit pas faire perdre de vue le fait que le problème d'unité nationale demeure posé même en contexte monolingue. L'exemple plus près de nous est celui des pays arabes, qui parlent la même langue, et surtout celui des HUTU et des TUTSI au Rwanda, qui parlent également la même langue, est assez édifiant et éloquent pour que nous nous rendions compte que cet argument est loin d'être réel. En tant que tel, nous restons persuadé que ce sont des intérêts, des inégalités sociales qui sont à la base des divisions et non les questions linguistiques.

Et comme l'affirme si bien (Nikiéma1995 :216), « partout où la question linguistique met en péril l'unité nationale, il existe des problèmes socio-économiques et politiques très complexes qui la sous-tendent et l'expliquent ». Quant aux risques d'isolement du fait du champ limité de la communication des langues africaines en général et du Bénin en particulier, on peut faire remarquer que dans la vie quotidienne, de nombreux Béninois recourent à des langues nationales comme le fongbè, l'ajagbè, le *dɛndi*, le yoruba, le Baatonum ... et autres de préférence au français pour communiquer au niveau de la région. Il importe de savoir que l'enseignement en langue nationale n'exclut nullement l'apprentissage de la langue étrangère.

V.2.2 Les raisons fondées sur les préjugés hérités de la colonisation

Les résistances à l'enseignement des langues nationales trouvent également leur fondement dans les préjugés défavorables inculqués depuis la colonisation dans la tête des élites africaines, des affirmations telles que les langues africaines ne pourront pas véhiculer les savoirs modernes et que seules les langues européennes en étaient capables et ouvriraient la voie au progrès et à la modernité.

D'autres raisons étaient que les langues africaines ne peuvent ni se moderniser, ni se développer, ni être développées et sont de toute façon inférieures aux langues coloniales. Elles ne sont pas aptes et enclines à l'enseignement des matières scientifiques. Mais les observations témoignent que les arguments contre l'emploi des langues nationales à l'école est partout le même dans les pays africains et sont avancés chaque fois que le statut des langues nationales est inférieur à celui des langues européennes comme les langues béninoises à côté du français avec son statut de langue officielle qui lui permet de trôner majestueusement sur les langues béninoises. Autre observation est l'exercice réussie de Cheik Anta Diop, qui a consisté à traduire en Wolof des textes scientifiques sur la théorie des ensembles et de la relativité, la chimie est assez connue et entre dans le cadre de la recherche de réponse pour des arguments pareils.

D'autres résistances à l'utilisation des langues dans l'éducation est la forte crainte de l'opposition de certains parents d'élèves. L'opposition des parents d'élèves se trouve être tout à fait justifiée si l'éducation en langues nationales est décidée pour les autres pendant qu'on réserve d'autres types d'écoles dans les langues européennes aux enfants des nantis et des élites. Une autre difficulté est l'irrédentisme linguistique qui s'observe aussi bien chez les intellectuels que chez les paysans. Cet argument est notamment avancé quant il s'agit de décider du choix des langues devant être introduites dans l'enseignement. Mais nous

tenons à signaler que le choix de telle ou telle langue pour telle fonction dans l'éducation n'est pas une interdiction de s'intéresser aux autres langues, de les écrire et de les enseigner, car si le Bénin a choisi par exemple le fon et le dèndi on pourrait décider de faire la promotion des autres langues dans les différentes communes du pays. Il importe alors pour l'Etat la nécessité de situer toute politique d'utilisation des langues dans l'éducation dans une politique globale de promotion et de valorisation de ces langues par le relèvement de leur statut et de leur fonction.

Nous pensons que ces situations pourront être évitées si l'Etat béninois s'implique réellement dans la gestion des langues en collaboration avec des structures de recherche et pourquoi ne pas prendre l'exemple des pays qui ont réussi cette opération comme le Cameroun, le Sénégal, le Burkina-Faso, le Kenya pour mieux faire. En effet, toute action en matière de promotion des langues nationales nécessitent la collaboration de plusieurs spécialistes : les politiciens, les linguistes ; les sociologues, les pédagogues, les économistes et les psychologues. La coordination des actions de toutes ces compétences doit être faite par l'Etat, si l'on veut permettre à un tel projet d'avoir des chances de réussir.

V.3. Choix de langue : un handicap pour le développement ?

La situation multilingue d'un pays ne saurait empêcher le développement de ce dernier encore moins constituer un problème pour l'introduction des langues dans son système éducatif, tout est une question de volonté. En effet, sans une réorganisation rationnelle et efficace des langues dans un contexte multilingue, on ne peut prétendre entamer un quelconque processus de développement. Passer sous silence cette étape, c'est accepter de nager dans le vide. La preuve en est que, les pays qu'on qualifie aujourd'hui de pays développés ou émergents ont su gérer leur situation multilingue même si celle-ci n'était pas de grande envergure. Il faut donc créer un environnement lettré, c'est-

à-dire un environnement qui puisse “ permettre aux citoyens de s’informer et avoir les moyens de comprendre leur environnement en question ou de s’approprier le savoir“. Il est temps que l’Afrique tourne dos à ce vilain luxe, qui consiste à toujours jeter le tort à l’Occident. Il faut qu’elle se remette en cause afin de participer activement un jour aux différents changements que suit le monde actuel. Peut-on parler de développement en Afrique, lorsque plus de la moitié de la population est analphabète ?

Le choix de langue va permettre à ces personnes de “déchiffrer leur environnement et de le comprendre grâce à la maîtrise de tous les outils de communication (qu’ils soient locaux ou non) HAZOUME (1995 : 34). Il doit y avoir une synergie entre la pédagogie et l’andragogie, entre l’école et la maison afin de réduire un tant soit peu les nombreux échecs observés dans nos systèmes éducatifs. C’est ce que HAZOUME (1995 : 35) souligne à travers ces lignes : « (...) réorganiser ainsi l’échiquier linguistique, c’est non seulement la voie ouverte vers un meilleur renforcement des liens entre le formel et le non formel ; mais c’est surtout ; à terme, la promotion des programmes d’éducation des jeunes et des adultes dans une perspective d’éducation pour tous, tout au long de la vie ».

Le choix de langue peut permettre d’accéder au développement si les notions de planification et d’aménagement linguistique « *entrent (effectivement) dans une phase concrète et (...) sont conduites avec une grande rigueur dans la prise en considération effective de toutes les langues y compris celles issues de la colonisation* ». Aussi, cela ne signifie donc pas mort des langues locales ; mais une occasion réelle de leur valorisation qui mènera l’Afrique vers une aube nouvelle qui sera pour elle salvatrice » HAZOUME (2005 :38).

CHAPITRE VI : DE LA METHODOLOGIE DE LA GESTION DU MULTILINGUISME

VI.1. Le multilinguisme en question

Il s'agit évidemment d'une préoccupation de grande importance dans des pays multilingues comme le Bénin. Mais avant d'aller plus loin, une remarque s'impose. Bien que cette question se pose avec moins d'acuité dans les pays essentiellement monolingues, elle n'est pas à écarter d'emblée.

“La gestion des langues est une discipline, dira PICQ Pascal, car cela consiste à satisfaire des besoins d’usage, de plusieurs langues, dans un même Etat, dans des entreprises, dans des institutions internationales où l’on doit pratiquer plusieurs langues, ou dans des organismes culturels”.

Etant donné le grand nombre de langues dans le monde, même si tous les pays étaient officiellement multilingues, ce qui est loin d'être le cas, il resterait beaucoup plus de langues sans statut officiel que de langues à statut. Le multilinguisme est donc intrinsèquement facteur de stratification, voire d'exclusion car il y a partout des langues non « reconnues » et donc des locuteurs de facto rejetés, ou du moins dont la langue ne leur permet pas de participer à la vie de l'Etat, ce qui pose bien sûr à la fois un certain nombre de problèmes identitaires, car la langue remplit une *fonction identitaire*. Comme une carte d'identité, la langue que nous parlons et la façon dont nous la parlons révèle quelque chose de nous : notre situation culturelle, sociale, ethnique, professionnelle, notre classe d'âge, notre origine géographique, etc., elle est dite notre identité, c'est-à-dire notre différence. L'identité est en effet essentiellement un phénomène différentiel : elle n'apparaît que face à l'autre, au différent, et elle peut donc varier lorsque change l'autre. Nous avons donc différentes identités lorsque nous possédons plusieurs langues, comme le disent PICQ, Pascal et autres, dans *La plus belle histoire du langage*.

Chaque fois qu'un citoyen ne possède pas la langue de l'Etat, ne comprend pas la langue dans laquelle on peut le juger au tribunal et ne peut pas se défendre dans cette langue, ne parle pas ou parle imparfaitement la langue dans laquelle ses enfants sont scolarisés s'ils le sont, la politique de la vie publique et la démocratie sont bafouées.

Le multilinguisme serait en même temps facteur de conflits, car même si la notion de « guerre des langues » n'est qu'une métaphore (les langues ne se font pas la guerre : ce sont les hommes qui se la font) nous rencontrons partout des formes de concurrences entre les langues, en particulier en fonction véhiculaire. Le multilinguisme est en fin un facteur de « domination » car certaines langues sont utilisées dans des fonctions « hautes » et d'autres dans des fonctions « basses », comme le propose le modèle diglossique de Ferguson.

Mais la première question que l'on devrait se poser est la suivante : quelle méthodologie en matière de la gestion du multilinguisme au Bénin ?

VI.2. De la gestion du multilinguisme

Le multilinguisme est une des réalités sociolinguistiques les plus évidentes des Etats de la sous-région ouest africaine en général et celle du Bénin en particulier. Il a été pendant longtemps vécu, vu et présenté comme un obstacle majeur à l'introduction /utilisation des langues nationales dans le système éducatif. Mais si par contre, il est considéré en général aussi comme une richesse, des questions se posent concernant la manière relativement aisée de le gérer.

En effet, la multiplicité devient un problème si l'on parle d'exclusivité, autrement dit de domination d'une langue sur d'autres. Par ailleurs, il convient pour l'Etat d'adopter comme politique linguistique, un multilinguisme de stratégie. Cette politique consistera à exploiter toutes les ressources linguistiques du pays dans le but d'assurer d'abord la communication là où une langue en particulier permet de mieux le faire sans entraves. Ensuite dans cette entreprise

de la gestion des langues, l'Etat doit dans sa politique linguistique en dehors du statut des langues identifiées les fonctions à assigner aux différentes langues pour réglementer leur usage.

A ce sujet Fyle (1995) pense qu'une langue peut être utilisée à plusieurs niveaux et pour diverses fonctions. Il propose par exemple dans sa théorie des fonctions telles que: les langues des affaires, les langues à utiliser dans l'administration pour les fonctionnaires gouvernementaux, les parlementaires... pour l'administration rurale et provinciale. Les langues à utiliser dans les médias : quelles langues pour les journaux nationaux, la presse rurale, la radio et la télévision. Les langues à utiliser dans l'enseignement : quelles langues pour les débuts, aussi bien comme médium que comme discipline pour l'enseignement formel et l'alphabétisation, quelles langues pour les niveaux supérieurs d'alphabétisation, conformément aux exigences professionnelles, et enfin quelles langues pour le primaire, le secondaire et l'enseignement supérieur du type classique.(Fyle 1995 :189,190)

Ainsi défini, si le Bénin fait l'option du développement des langues nationales, le développement de la Nation, il devra s'en inspirer et orienter sa politique linguistique dans ce sens. Car l'avènement de la décentralisation intègre parfaitement cette vision en ce sens que même si on décidait d'introduire dans l'enseignement formel une langue par commune, il resterait des communes sans langue ou des communes avec une même langue étant donné que nous avons plus de communes que de langues au Bénin. La gestion des langues qui passe par la politique linguistique de l'Etat doit permettre de répondre aux besoins des diverses couches sociales et communautés du pays. En décidant des langues qui seront utilisées par exemple dans la presse (radio, télévision journaux) les populations pourront participer activement à la gestion des affaires de leur commune car il nous paraît très important d'insister sur le rôle des medias en particulier des radios de proximité, pour consolider et enraciner les idées novatrices de reconnaissance réciproque et d'échanges

interculturels. Il est aussi nécessaire pour l'Etat d'installer des stations de radios communautaires sur toute l'étendue du territoire national ou de donner des fréquences aux promoteurs des chaînes privées qui le désirent. C'est ainsi que la radio et la télévision peuvent œuvrer au développement des langues locales en les utilisant pour transmettre leurs messages.

Pour ce qui est du système éducatif, l'Etat doit également penser à l'opportunité d'utiliser comme médium une ou des langues ressources. Nous parlons souvent, dans la littérature, d'éducation « en langue maternelle ». Ce concept fait cependant problème dans les situations de multiplicités très poussées des langues dans notre pays. Il faut par contre tenir compte du fait que, dans notre pays, les communautés qui parlent des langues très minoritaires sont le plus souvent bi-voire multilingues et utilisent des langues de plus grandes communications dans leur commerce avec les autres communautés. Le plus important dans la situation d'apprentissage n'est pas de savoir si la langue utilisée à l'école est une langue nationale, dominante ou non, mais s'il s'agit bien d'une langue ressource pour l'enfant, c'est-à-dire une langue sur laquelle on peut s'appuyer pour faciliter les divers apprentissages, y compris l'apprentissage de la langue étrangère (officielle). Une langue nationale n'est une « langue ressource » pour l'apprenant que si ce dernier la parle, que se soit comme « langue maternelle » ou comme deuxième langue.

Cette possibilité de gestion du multilinguisme rejoint les propositions de Toussaint Yaovi TCHITCHI, qui dans ses travaux portant sur la situation multilingue du Bénin préconise le regroupement par des aires linguistiques homogènes. Il affirme notamment ce qui suit : *«...Je considère ces aires linguistiques homogènes comme des espaces géographiques et linguistiques à l'intérieur desquels les communautés acquièrent une facilité de communication en raison de ce que la première langue des enfants qui y sont nés est la même, même si à des endroits précis, celle-ci prend une coloration géographique locale sans pour autant déteindre notablement sur l'intercompréhension[...] Je*

retiens pour cela trois critères, l'étendue de l'espace géographique, le degré d'intelligibilité réciproque, le poids de la démolinguistique. »²⁴. De la même manière pour un pays multilingue comme le Bénin, la planification linguistique s'impose de manière à encourager l'utilisation dans les administrations locales des langues d'une certaine envergure régionale.

Enfin nous pensons aussi qu'on ne peut pas parler de la gestion des langues sur un territoire qui consiste à organiser au mieux leur promotion et occulter la possibilité du choix de langue au cas où on n'aura pas une offre couvrant la totalité des langues existantes pour servir dans l'enseignement, mais d'organiser au mieux leur promotion. Pour ce faire, des questions méritent aussi d'être posées : pourquoi choisir ?

VI.3. La possibilité de choix de langues d'enseignement

A partir du moment où l'on vise à faire fonctionner l'école dans la langue des apprenants, pourquoi devoir opérer des choix parmi ces dernières et ne pas avoir une offre éducative couvrant la totalité de ces langues ?

Cette question paraît aussi importante que les autres. Vu, en effet la multiplicité des langues en contact sur le territoire national, il n'en demeure pas moins que beaucoup de facteurs rendent difficile l'utilisation de toutes les langues. Les raisons sont relativement évidentes à savoir :

- manque d'enseignants locuteurs de certaines langues et formés à leur enseignement,
- insuffisance d'études linguistiques : cas de langues non décrites, non transcrites,

²⁴Toussaint Y. TCHITCHI, Profils linguistique et sociolinguistique du Bénin, in Langues et politiques de langues, P.42

- manque d'écrits : une langue dans laquelle aucun écrit n'est disponible alors que l'école dans sa version « moderne » suppose une "littéracie" relativement développée,

- manque de supports didactiques aidant le maître dans sa pratique de classe. Il faut tout de même préciser que l'enseignement dans la langue des enfants et enseignement en langue nationale ne sont pas synonymes.

Au-delà de ces raisons aussi bien fondées, on peut envisager la problématique du choix de/ des langues médiums d'enseignement sous plusieurs aspects dont trois nous paraissent plus importants. Nous pouvons nous demander :

- Quels critères prendre en compte dans le processus de choix des langues ?
- Quelle place attribuer aux langues dans le système scolaire ?
- Quels sont les acteurs du choix et comment faire le choix ?

VI.3.1 Les critères de choix de langue(s) d'enseignement

Le choix de langues ne doit pas entraver l'étude des autres langues du territoire. Cependant tout choix de langues d'enseignement est immense et donne à réfléchir. Il doit être fondé en effet sur des critères objectifs. Ces critères non seulement sont multiples mais encore demeurent relatifs aussi bien les uns que les autres. Il dépasse largement la compétence du pédagogue, du linguiste et des techniciens de toute discipline. Ces derniers ne disposent généralement que d'une voix consultative dans le débat.

J. Poth (1974 :10) dira qu'il est toujours difficile d'être très catégorique dans l'exposé des critères de sélection, car seule la phase expérimentale permet de mettre à jour certaines données concrètes qui valident ou invalident les options initiales. Il est certain par ailleurs de noter que les critères psychologiques et linguistiques ne sont pas les seuls qui soient pertinents dans de telles alternatives.

Les critères d'ordre politique économique, idéologique et culturel pèsent lourdement dans la balance et doivent également être pris en compte. C'est précisément ce rôle que doit jouer le technicien en fournissant aux autorités politiques de décisions les éléments d'une problématique du choix final. Néanmoins nous nous contenterons donc ici de ne dégager ceux qui de notre point de vue, paraissent être les plus importants dans le processus du choix des langues nationales dans l'enseignement.

De ce fait, parler de critères de choix revient à évoquer des réalités qui restent de l'ordre de politique éducative implicite. Nous avons donc des critères d'ordre :

*Sociolinguistique : c'est-à-dire voir le poids démographique, qui favorise les langues parlées par le plus grands nombres de gens :

- la couverture géographique, qui favorise les langues qui occupent un territoire assez bien délimité et étendu ;

-la capacité véhiculaire qui favorise les langues utilisées dans la communication extracommunautaire. Autrement dit les langues d'intercompréhension,

- le potentiel d'intégration (sous) régional, qui accorde de l'importance au fait pour une langue d'être transfrontalière ou parlée dans d'autres pays de la sous-région

*Technique

Il s'agit à ce niveau de voir la représentativité typologique qui privilégie une langue du fait qu'elle peut être représentative de langues d'une même famille ; elle doit présenter une sorte de capacité linguistique et éducative pour la satisfaction des conditions de son usage scolaire, ce qui suppose une description scientifique qui fait l'objet d'un consensus et permette aux enseignants de tenir un discours sur la langue et de développer les compétences d'analyse des apprenants sur son fonctionnement pour cela on parle de

terminologie appropriée. Ce qui implique qu'un travail terminologique doit être fait en amont et en aval.

- une transcription acceptée par la communauté ou une orthographe officielle, il faut aussi l'existence d'écrits dans la langue qui donneront du sens à ces apprentissages au-delà du cadre de la classe et le phénomène de dialectalisation qui pour les auteurs du dictionnaire de didactique des langues « est un mouvement par lequel, à partir d'une langue identique s'amorcent des différenciations régionales qui, sous l'effet d'influences diverses, entraînent, l'apparition de plusieurs dialectes. Dans la dynamique de ce processus, on peut assister historiquement, au-delà de la dialectalisation, à la consécration de langue d'origine ». De toute évidence, il importe à défaut de réunir ces critères, essentiels pour le choix et l'usage de la langue comme médium / véhicule d'enseignement, on peut envisager son utilisation dans la gestion de classe pour favoriser les apprentissages car d'autres paramètres comme l'ancienneté de l'utilisation de la langue dans le système non formel offre des garanties sur la capacité linguistique et éducative.

- raisons politiques : il arrive que pour des raisons d'unité nationale, une langue ne remplisse pas les critères présentés ci-dessus, mais qu'on choisit pour satisfaire les revendications politiques de certaines populations. De ce point de vu, s'il y a des priorités à établir, il y a intérêt à privilégier les langues d'alphabétisations et/ ou à allier scolarisation des enfants et alphabétisation des adultes dans la langue de l'école.

VI.3.2. Le rôle à attribuer aux langues nationales dans le système éducatif

La question linguistique en éducation est évidemment très importante. Fyle (1995 :189-190) fait remarquer que « pour avoir un sens, l'utilisation des langues dans l'enseignement devrait refléter l'utilisation des langues dans la vie. Il n'y a que par ce biais qu'elle peut être acceptée et respectée »p. 191. Le choix de la/ des langue(s) d'enseignement revêt de grands enjeux. Le problème de

choix ne peut cependant se résoudre seulement à l'utilisation des langues ou non dans l'enseignement. Il convient alors d'opérer les choix en fonction d'un certain nombre de paramètres à savoir le rôle que jouera la langue dans l'enseignement et les différentes fonctions que doivent avoir ces langues. A ce propos selon *le rapport sur les langues de scolarisation en Afrique Francophone*, un rapport auquel Blaise C. DJIHOUESSI (2010) a pris part, mentionne quatre modes d'utilisation des langues dans l'enseignement.

Il s'agit d'utiliser les langues comme médium, comme matière, comme auxiliaire des apprentissages ou comme langue-culture. Evidemment la modalité qui nous intéresse beaucoup plus dans cette étude est celle utilisant des langues nationales comme médium d'enseignement. Et selon ce rapport c'est par la fonction de langue médium d'enseignement que le recours aux langues nationales dans l'éducation se trouve le mieux justifié. Car à travers le rôle de médium, la langue assure des fonctions que l'on peut qualifier de plénières. Autre fonction de langue médium d'enseignement, selon toujours ce rapport, est celle qui englobe la première tout en présentant les aspects qui lui sont particuliers ; cette fonction est la fonction de langue de scolarisation. Néanmoins le choix des langues doit tenir aussi grand compte des statuts des langues. A cet effet, il importe de faire mention du statut des langues, en vue d'une bonne gestion du multilinguisme.

VI.3.3 Les acteurs du choix et comment faire ce choix

La situation multilingue du Bénin est caractérisée par des modes de répartition, car les villes sont plus propices au multilinguisme que les zones rurales. En effet, dans un village coexistent parfois deux communautés linguistiques. De toute évidence, on ne saurait réellement faire le choix d'une langue sans associer les bénéficiaires principaux : parents d'élèves apprenants enseignants. Ils sont d'abord les premiers acteurs qui sont concernés par ce choix.

De ce point de vue, les décisions doivent être prises à tous les niveaux, que ce soit l'Etat, les Associations des Parents d'Elèves et autres. En tant que tel, le processus de choix doit être plus ou moins participatif : il faut associer les bénéficiaires finaux, communautés, parents d'élèves, élèves et ceux qui doivent les mettre ensuite en œuvre, en premier lieu les enseignants pour permettre à ces différents acteurs de s'intégrer rationnellement, sans grandes difficultés dans le processus de développement linguistique. Lorsque les populations qui semblent constituer une poche de résistance à une pareille action, sont bien sensibilisées et convaincues de l'importance de la chose, on pourra tenter une appropriation par les échelons déconcentrés, c'est-à-dire de la commune à l'échelon régional. Ensuite pourra suivre, le fonctionnement de ce mode de choix sur une bonne articulation avec le pilotage général du système éducatif en termes d'affectations des enseignants, de formation et de production de matériels didactiques.

VI. 4 Recommandations

Pour être efficace, le projet d'introduction des langues nationales dans l'enseignement formel et de gestion du multilinguisme doit prendre en compte les mesures ou dispositions pratiques suivantes :

- les langues qui devront être utilisées dans l'enseignement doivent être celles utilisées au niveau de l'alphabétisation des adultes, de sorte que les jeunes et les adultes aient le(s) même(s) médium(s),
- un test linguistique de connaissance des langues béninoises d'enseignement doit conditionner l'obtention des examens et concours. Le même test doit accompagner les recrutements professionnels et l'avancement en grade,
- les langues choisies doivent passer du statut de langue nationale au statut de langue officielle. Elles seront outre utilisées dans l'enseignement mais également dans l'ensemble des secteurs publics : administration, information, fonction publique, justice, armée, hôpital, politique ...

Les autres langues nationales non officielles doivent participer à la vie socioculturelle et socio-économique dans les différentes communes. Il importe alors pour conduire ce projet à bon port de définir le cadre législatif de la réforme linguistique, élaborer de nouveaux curricula scolaires, assurer la formation du personnel de l'éducation, en particulier celui qui doit assurer la formation des formateurs dans les langues retenues pour l'enseignement. Il faut aussi élaborer sur une période donnée des grammaires, des manuels d'enseignements et des dictionnaires monolingues. D'où l'intérêt d'intensifier les travaux de description des langues béninoises. Informer toutes les couches de la population des objectifs de l'utilisation des langues béninoises dans l'enseignement et des effets qu'on en attend dans le processus global du développement national .

CONCLUSION

On ne se lève pas un jour pour combler un retard accusé en un siècle et demi, il faut donc une démarche scientifique et prudente qui mette la question des langues nationales, notamment leur introduction dans le système éducatif formel, dans un processus irréversible qui s'assigne des objectifs précis pour des étapes précises. L'écriture et la lecture dans nos langues nationales deviennent une priorité, mais pas une exclusivité. Elles restent un préalable à l'étape de l'utilisation des langues nationales comme médium d'enseignement. Dès lors il importe de travailler pour l'élaboration d'un système orthographique pour une langue qui n'en a pas ou la révision et la standardisation du système orthographique, l'enrichissement du vocabulaire et la standardisation des néologismes, l'élaboration de grammaires descriptives complètes.

L'Etat, dans sa politique, doit relever le statut, le prestige, l'utilité pratique et la valeur marchande des langues nationales dans l'alphabétisation. En plus des travaux linguistiques, il est nécessaire de réaliser d'autres travaux d'ordre pédagogique qui concernent, l'élaboration de curricula, la rédaction des manuels scolaires et des outils pédagogiques nécessaires et la mise en place d'instruments d'évaluation. Toutes ces étapes à parcourir méthodiquement exigent prévision, organisation et anticipation afin d'éviter les embûches inhérentes à des actions de profondes transformations sociales. Elles exigent aussi la mobilisation de grands moyens humains, matériels et financiers. Néanmoins nous pensons qu'en attendant que des recherches approfondies soient faites dans ce domaine, il importe d'œuvrer pour que quelques langues nationales soient enseignées à l'école.

En effet au vu des différents résultats obtenus lors de notre enquête sur le terrain, il se dégage que les apprenants, les parents et les enseignants qui sont les premiers acteurs sont unanimes sur le fait que les langues nationales soient introduites à l'école. Pour cela nous suggérons que l'Etat dans sa politique de

promotion de langues opte pour le choix de deux langues nationales qui s'utilisent déjà dans le système non formel par exemple le fɔn et le dendi. Dans le cadre d'une telle politique, on pourrait par exemple dire que l'accès à la fonction publique serait conditionné par la maîtrise écrite de l'une de ces deux langues pour amener les intellectuels qui sont les plus réticents à utiliser les langues nationales à accepter la réforme linguistique. Le choix de ces langues n'est pas synonyme d'abandon des autres langues, la décentralisation étant un atout, l'Etat pourrait donner les moyens aux communes de promouvoir les langues relevant de leur territoire. Ce qui est important est que seules les langues se choisissent elles - mêmes car c'est seulement à l'étape expérimentale que les langues qui vont demeurer dans l'enseignement se signalent d'elles - mêmes.

Il est difficile d'envisager tous les aspects de la question, néanmoins, nous aimerions préciser les raisons pour lesquelles nous adhérons aux choix de langues comme une priorité dans un état multilingue comme le Bénin. Les langues maternelles sont un droit inaliénable puisqu'elles permettent à l'enfant de vivre en harmonie avec son milieu socioculturel et lui évitent tout déracinement. Au niveau des acquisitions de base, le bien fondé d'un enseignement en langue maternelle n'est plus à démontrer. La langue véhiculaire ouvre les horizons de l'enfant, elle lui permet de s'intégrer dans une dynamique sociale et économique plus large, lui évite un cloisonnement ou la marginalisation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFELI K., 1987, « Les langues africaines et le développement de l'Afrique », in *Langage et Pédagogie* n°6, Revue du labodel, CEBELAE, pp 9-22

AKOHA A.B., 2009, « Quelle stratégie pour l'introduction des langues béninoises au Bénin » in *Les langues africaines dans l'enseignement au Bénin : problème et perspectives*, s/d de Hounkpati B.C. Capo, Flavien Gbéto, Adrien Houannou, PUB LABO GBE n°9 pp 129-147

ALFA I.S., *Langues et politique des langues en Afrique noire (l'expérience de l'UNESCO)*, 1977, Nubia, 474p

AMADOU M.M., 2005, « culture et exigences du développement » in *Mondialisation cultures et développement* s/d de *NDAYWELE NZIEM I. et KILANGA J.*, Maisonneuve et la Rose, Paris, pp 17-19

BABALOLA Clément, 2002, *Problématique de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif béninois: contribution aux NPE*, mémoire de maîtrise, 78p, UAC

BADA M. D., 2004, « *Développement des langues béninoises: mythe ou réalité ?* » In *Revue Ouest - africaine des enseignants de langues, littérature et linguistique* *ROADEL / WAJOLT*, vol2, n°2 Janvier P.43

BOT BA NJOK H. M., 1974, « *Les langues africaines, un facteur de développement* », un recueil d'articles sur les langues africaines, édité par le collègue, Libermann, Douala, 110p

CALVET L.J., « L'avenir des langues africaines en liaison avec les problèmes de développement » in *Mondialisation cultures et développement* s/d de *NDAYWELE NZIEM I. et KILANGA J.* op. cit P. 234

CALVET L.J., 1992, « Les langues nationales à l'école: débat passionné, un serpent de mer » in *Dialogue* n°21, P.23

CAPO H. B. C., 2004, « Multilinguisme, recherche scientifique et appropriation du savoir au Bénin du 21^è siècle », *In Revue Ouest africaine des enseignants de langues littérature et linguistique ROADEL / WAJOLT*, vol2, n°2 Janvier pp 24-25

CENALA, 1992, *Politique d'utilisation des langues nationales dans le système éducatif du Bénin*, Cotonou, 132p

CONFEMEN, 1986, *Promotion et Intégration des langues dans les systèmes éducatifs*, Cotonou, 600p

Constitution du Bénin du 11 Décembre 1990

CRUZ (da) M., 2009, « Les langues transfrontalières au Bénin » in *langues et politiques de langues au Bénin* s/d de TCHITCHI, Y, Toussaint, préface de Olabiyi B.J.YAI Cotonou : les éditions ablodé / UAC pp 75-88

DARD J., 1983, cité par DUMONT P., in *Le français et les langues africaines du Sénégal*, éd KARTHALA, Paris, P.196

DJIHOUESSI B.C., 2009, « problématique du médium d'enseignement en contexte scolaire multilingue: quelles solutions pour une éducation de qualité », in *langues et politiques de langues au Bénin* s/d de TCHITCHI, Y, Toussaint, préface de Olabiyi, B.J. YAI Cotonou, les Editions ablodé/UAC pp 105-137

GBETO F., 1991, « Les langues africaines peuvent-elles être un facteur de développement en Afrique? » in *Langage et devenir* n°6, pp 43-46

GBETO F., 2009 « pour une politique hardie d'introduction des langues Africaines à l'école au Bénin » in *Langues Africaines dans l'enseignement au Bénin : problèmes et perspectives* sous la direction de Hounkpati B. C. CAPO, pp ,182.211

HALAOUI N. 1995, *Lois et règlements linguistiques des états francophones*, Paris, ACCT

HAZOUME M.L., 1994, Politique linguistique et développement, cas du Bénin, les Editions du Flamboyant, Cotonou

HAZOUME M. L. Du multilinguisme à la société du savoir : Quelles stratégies, UNESCO.44p

HERDER J.G., cité par SCHAFF(Adam), *Langue et connaissance*, 1969, Paris, p.18

HOUNSA M. Marie, La gestion des interférences linguistiques en classe de français en contexte multilingue au Bénin

KOUTIMI Sylvie, 2002, Attitude et comportement des acteurs du système éducatif formel face à l'introduction des langues maternelles dans l'enseignement, mémoire de maîtrise, 80p, UAC

LATIN D., 1992, « Langues en présence, multilinguisme et francophonie » *in Dialogues* n°21 P.23

LEKOYO Bouraïma, 1988, Introduction des langues maternelles dans l'enseignement au Bénin, problèmes et approches de solution, CAPEM, Lettres modernes, ENS Porto-Novo

Les langues de Colonisation en Afrique francophone : enjeux et repère pour l'action, Rapport général, Juin 2010

LETHAN K., *L'industrie de l'enseignement* ; éd de Minuit, Paris, P.72

OUANE A. et GLANZ C., 2010, *Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue*

POTH J., 1974, *Les langues africaines facteurs de développement*, collège Libermann, Douala, p.10

TCHITCHI Y.T., 2003, « Pratique et gestion des langues nationales au Bénin » *communication in atelier de mise en commun des expériences en matière de gestion des langues en Afrique de l'Ouest, rapport général par l'agence intergouvernementale de la Francophonie*, Bamako, 19-21 Novembre

TCHITCHI Y.T., 2005, *Langues nationales et promotion du livre en milieu néo-alphabète au Bénin*, in « Mondialisation cultures et développement » s/d de *NDAYWELE NZIEM I. et KILANGA J.*, Maisonneuve et Larose, Paris, p221

TCHITCHI Y.T., 2009, « *Profil linguistique et sociolinguistique du Bénin* » in langues et politiques de langues au Bénin s/d de TCHITCHI, Y, Toussaint, préface de Olabiyi B.J.YAI, Cotonou : les éditions ablɔ̀dè/ UAC pp 32-33

TCHITCHI Y.T., 2004, « Langues et cultures en francophonie » in *Diversité culturelle et Mondialisation*, Autrement, paris, pp 136-169

UNESCO, 1953, *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, Lucerne, Paris, 159p

UNESCO, *institutue for lifelong learning en collaboration avec Association pour le développement de l'éducation en Afrique(ADEA)* : Hambourg

WEBOGRAHIES

-NIKIEMA N., langues nationales et éducation, foard.refer.org/IMG/pdf/UE5a-languesnationaleseteducation.pdf.

<http://gse.usenghor.francophonie.org/moodle/mod/book/print.php?id=2408>.

-TCHITCHI Y. Toussaint et ali, « Intégration-utilisation des langues africaines dans le système éducatif au Bénin. Des mots ou des maux ? »

www.uni.leipzig.de/ganaa/red-tools/dl-document.php?...id...

5 GANAA-ATELIER INTERNATIONALPOUR ALUMNI ET ALUMNA.

Consulté le mercredi 14 Décembre 2011 à 17 heures

ANNEXES

Questionnaire à l'endroit des apprenants

Chers apprenants, nous avons le plaisir de vous adresser le présent questionnaire dans le cadre de la réalisation d'un travail sur l'introduction de / ou des langues nationales et la problématique du choix des langues médiums d'enseignement dans le système éducatif béninois.

Nous vous remercions d'avance pour votre disponibilité

Département.....

Etablissement.....

Nom.....

Prénoms.....

Classe.....

Age.....

Sexe.....

1-Quelle est l'ethnie de ton père ?.....

2- Quelle est l'ethnie de ta mère ?.....

3- Quelles sont les langues nationales que tu parles bien et tu comprends bien ?.....

4-Sais -tu lire et écrire cette langue ?

Oui Non

5- Si oui où l'as- tu apprise ?

A l'école

b-A la maison

6 En quelle langue communique-tu souvent ?

a-Avec tes parents à la maison ?

-En français

- En langue maternelle

-En français et en langue maternelle

b- Avec tes amis du quartier ?

-En langue du quartier

- En langue maternelle

-En français et en langue maternelle

c- Avec tes camarades à l'école ?

-En français

- En langue maternelle

-En français et en langue maternelle

7- Quelle est la langue nationale qu'on parle souvent dans ton collège ?.....

8-où as-tu grandi ?.....

9 En dehors de ta langue maternelle, quelle (s) autre (s) langue (s) nationale (s) parles-tu ?.....

10- Comment as-tu appris cette autre langue ?

a-Avec tes camarades

b-Dans ton environnement immédiat

Quand tu étais en vacances

11- T'arrive t-il de faire l'usage de l'une des langues nationales pour faire passer ton message quand tu communique avec tes camarades en français ?

Oui Non

12 -Aimerais-tu avoir des cours en langue nationale ?

Oui Non

13- Si oui dans quelle langue ?

a-Dans ta langue maternelle

b-Dans une quelconque langue nationale

14 As-tu une idée des langues nationales qui peuvent être étudié à l'école?.....

Questionnaire à l'endroit des parents d'élèves

Mesdames et Messieurs, chers parents nous vous avons identifié comme personnes ressources parce que étant un acteur aussi important dans le processus visant à donner un dynamisme à notre système éducatif.

En effet suite a un certains nombres constat sur l'épineuse question des choix de langues médiums d'enseignement dans le processus d'introduction des langues nationales dans l'enseignement au Bénin, un sujet qui nous préoccupe et sur qui nous avons décidé d'apporter quelques contributions, nous vous invitons à bien vouloir répondre au questionnaire que voici afin de nous aider à atteindre nos objectifs.

Soyez en remercié d'avance

Nom..... (Facultatif)

Prénoms..... (Facultatif)

Profession.....

Sexe.....

1- Que pensez-vous de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement au Bénin ?.....

2- Selon vous depuis qu'on parle de l'introduction des langues dans l'enseignement, pourquoi cela n'est elle pas encore effective ?.....

3- Souhaiteriez-vous qu'on introduise les langues nationales dans l'enseignement ?

4- Si oui pourquoi ?.....

5- Savez-vous lire, écrire et parler correctement une langue Béninoise ? Oui Non

6- Si oui laquelle ?.....

7- Tous vos enfants savent-ils lire, écrire et parler aussi cette langue ? Oui
Non

8- Si non
pourquoi ?.....

9- Vos enfants sont ils instruits ? Oui Non

10- Quel est leur niveau d'étude ? Primaire secondaire primaire secondaire universitaire

11- Selon vous quelles sont les langues qu'on peut introduire dans le système éducatif ?

12- Comment faire ?.....

Questionnaire à l'endroit des enseignants

Chers collègues, vous êtes un des acteurs incontournable du système éducatif béninois et par conséquent, vous connaissez mieux les maux dont souffre ce système. Et les questions d'introductions et de choix de langues ne semble pas passer inaperçue à votre niveau. Et pour analyser de prêt la situation afin d'y trouver une solution, nous vous adressons ce questionnaire que vous voudriez répondre. Recevez d'ores et déjà l'expression de notre gratitude.

Nom..... (Facultatif)

Prénoms..... (Facultatif)

Matière enseignée.....

Sexe.....

1-Quelles langue(s) nationale(s) parlez-vous?.....

2 Depuis combien de temps enseignez-vous ?.....

3- Que pensez vous de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ?.....

4- Selon vous l'introduction des langues aidera t-elle les apprenants à mieux comprendre votre matière ?

Oui Non

5 Serez-vous prêt à dispenser votre cours en langue nationale ? Oui Non

6- Vous arrive-t-il en situation pratique de classe, d'avoir recours à une des langues nationales béninoises pour faire passer le message ? Oui Non

7- Si oui laquelle et qu'est ce-qui guide et justifie ce choix ?

8- Quelle est la langue nationale la plus parlée dans votre collège ?.....

9- Dans quelle localité se situe le collège ?.....

10-la langue parlée dans le milieu est la langue dominante du collège ?.....

11 Quel pourrait être l'apport des langues nationales dans le système éducatif béninois ?.....

Questionnaire à l'endroit des agents de la santé

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons identifiés comme personnes ressources avec vos nombreuses expériences professionnelles devant les difficultés à communiquer avec vos patients :

En effet, suite à un certain nombre de constat, nous nous sommes proposé de réfléchir sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et son impact sur notre vie professionnelle. Pour ce faire, vous voudriez bien répondre au questionnaire que voici, pour nous aider dans la réalisation de notre projet.

- 1- Parlez-vous une langue nationale ? oui non
- 2- Si oui laquelle ?.....
- 3- Dans quelle langue communiquez-vous avec vos patients? Français Langue Nationale
- 4- Vos patients arrivent-ils à communiquer aisément en Français ? oui non
- 5- Sentez-vous la nécessité d'apprendre quelques langues nationales ?.....
.....
- 6- De quelle utilité seront ces langues pour vous ?
.....
.....

7-êtes-vous favorable à l'introduction des langues nationales béninoises dans l'enseignement ?.....
.....

8-L'usage des langues nationales, est-elle approprié pour votre métier ?.....
.....

Questionnaire à l'endroit des agents de la presse écrite et orale

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons identifiés comme personnes ressources avec vos nombreuses expériences professionnelles devant les difficultés à informer vos lecteurs et vos auditeurs :

En effet, suite à un certain nombre de constat, nous nous sommes proposé de réfléchir sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et son impact sur notre vie professionnelle. Pour ce faire, vous voudriez bien répondre au questionnaire que voici, pour nous aider dans la réalisation de notre projet.

1- Quelle langue nationale béninoise parlez-vous ?.....

2- Les langues nationales peuvent-elles, selon vous, aider à mieux informer les populations ?

Oui

Non

3- Pourquoi ?.....

4- Quelles sont les langues nationales dans lesquelles paraissent vos articles ?

5- Une tranche horaire est-elle consacrée pour les langues nationales sur votre chaine ?

6- Combien de langues nationales parle-t-on sur votre chaine ?

7- Citez les

8- Vous est-il facile de faire des émissions en langue nationales ? oui non

9- Lors des émissions en langue nationale, vous arrive-t-il de dire certaines choses en français ? oui
non

9-Si oui
pourquoi.....

10-Pensez-vous que vous arriver à atteindre le maximum d'auditeurs lors de vos émissions en langues nationales ? Oui non

.....

11-Pensez-vous qu'une relève est en train d'être formée pour la poursuite de ces émissions en langue ? Oui
non

12-Encouragez-vous l'enseignement des langues dans nos écoles ?
.....

Questionnaire à l'endroit des usagers du marché

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons identifiés comme personnes ressources avec vos nombreuses expériences professionnelles devant les difficultés à échanger avec vos clients :

En effet, suite à un certain nombre de constat, nous nous sommes proposé de réfléchir sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et son impact sur notre vie professionnelle. Pour ce faire, vous voudriez bien répondre au questionnaire que voici, pour nous aider dans la réalisation de notre projet.

1- Dans quelle langue se fait le marchandage avec vos clients ?

.....
.....

2- Quelles sont les langues parlées dans le marché ?

.....
.....

3- Quelle est la langue dominante ?

.....

4- Parlez-vous une langue nationale ? oui non laquelle ?.....

5- Que pensez-vous des enfants qui ne parlent aucune langue nationale ?

.....
.....

6- Souhaitez-vous que vos enfants apprennent une langue nationale ? oui non

7- Pourquoi ?

.....
.....

8- Que pensez-vous de l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif ?

.....
.....

Questionnaire à l'endroit des fonctionnaires

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons identifiés comme personnes ressources avec vos nombreuses expériences professionnelles devant les difficultés à communiquer avec vos clients :

En effet, suite à un certain nombre de constat, nous nous sommes proposé de réfléchir sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement et son impact sur notre vie professionnelle. Pour ce faire, vous voudriez bien répondre au questionnaire que voici, pour nous aider dans la réalisation de notre projet.

- 1- Dans quelle langue faites-vous la publicité pour votre entreprise Français langue nationale

- 2- pensez-vous que le message passe comme vous le souhaitez ?

- 3- Quel est la langue la plus parlée par votre clientèle ?
.....
.....
- 4- Quel est la langue de communication privilégiée dans votre entreprise ?
.....
.....

- 5- Pensez-vous que l'introduction des langues nationales dans l'enseignement est une bonne chose ?
oui non

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE	4
I.1.Problématique.....	4
I.2. Etat de la recherche sur la question	6
I.3 .Objectifs du travail et hypothèses de recherche.....	13
CHAPITRE II : DE LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE	15
II.1. Phase de documentation.....	15
II.2. Instruments de mesure	19
II.3. Procédures administratives	20
II.4. Traitement des données et difficultés rencontrées.....	20
CHAPITRE III : ANALYSE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU BENIN.....	22
III.O. Clarification conceptuelle de quelques notions.....	22
III.1. Textes et armatures juridiques en faveur des langues nationales	23
III.2. Pourquoi introduire les langues nationales dans l'enseignement ?	28
III.3. Plaidoyer de l'UNESCO pour une éducation en langue maternelle.....	32
III.4. Les expériences en enseignement des langues nationales dans le système éducatif formel au Bénin.....	33
CHAPITRE IV : LA QUESTION DU STATUT DES LANGUES AU BENIN	35
IV.0. Pourquoi un statut pour les langues au Bénin ?	35
IV.1. Le statut de langue officielle au Bénin et en Afrique.....	37
IV.2. Le statut de langue nationale au Bénin et en Afrique.....	40
IV.3. Analyse de l'évolution du statut des langues en présence au Bénin	44
CHAPITRE V : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS D'ENQUETES	47
V.1. Présentation, analyse et interprétation des résultats	47
V.1.1. A propos du questionnaire adressé aux apprenants	47
V.1.2 A propos du questionnaire adressé aux enseignants.....	53
V.1.3 A propos du questionnaire adressé aux parents d'élèves.....	59
V.1.4. A propos du questionnaire adressé à la presse écrite et orale	64
V.1.5 A propos du guide d'entretien adressé aux agents des hôpitaux, des entreprises et des marchés	68

V.2. Résistances et objections à l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement.....	73
V.2.1 Raisons liées aux enjeux politiques.....	73
V.2.2 Les raisons fondées sur les préjugés hérités de la colonisation.....	75
V.3. Choix de langue : un handicap pour le développement ?.....	76
CHAPITRE VI : DE LA METHODOLOGIE DE LA GESTION DU MULTILINGUISME.....	78
VI.1. Le multilinguisme en question.....	78
VI.2. De la gestion du multilinguisme.....	79
VI.3. La possibilité de choix de langues d'enseignement.....	82
VI.3.1 Les critères de choix de langue(s) d'enseignement.....	83
VI.3.2. Le rôle à attribuer aux langues nationales dans le système éducatif.....	85
VI.3.3 Les acteurs du choix et comment faire ce choix.....	86
VI. 4 Recommandations.....	87
CONCLUSION.....	89
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	91
ANNEXES.....	95